

# LBP AM

## ENGAGÉ POUR LES TRANSITIONS DURABLES

2020 / 2021



ASSET  
MANAGEMENT



**Rapport en réponse à l'article 173** de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prochainement prolongée par l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, portant sur sa mise en œuvre par La Banque Postale Asset Management et sa filiale Tocqueville Finance pour la période de janvier 2020 à juin 2021.



**Décembre 2021** : l'engouement de toutes les parties prenantes pour les problématiques ESG, et en particulier la lutte contre le réchauffement climatique en particulier, a continué d'aller croissant, porté dans le monde entier par les résolutions sur le climat des entreprises, les prises de parole des activistes et la COP 26 de novembre dernier.

Cet engouement valide la pertinence de la stratégie « 100% ISR » de LBP AM, pouvant affirmer que 100% de ses fonds ouverts éligibles au label ISR public français sont désormais labellisés (111 fonds pour 25,7 milliards d'euros au 30 juin 2021), et que 63% de ses encours, soit 35,2 milliards d'euros sont en investissements responsables. LBP AM a également engagé sa filiale Tocqueville Finance dans sa transformation ISR.

### **111 fonds ouverts éligibles sont à présent labellisés ISR, et 63% de ses encours sont en investissements responsables.**

Les fonds de Tocqueville Finance non encore labellisés ISR correspondent essentiellement aux fonds small & mid caps pour lesquels la profondeur de l'univers d'investissement est trop faible.

Si l'ISR est le socle fondamental sur lequel repose l'ensemble de l'organisation de LBP AM et Tocqueville Finance, il n'est plus en 2021 une fin en soi. Ainsi continuant de tracer sa voie en matière de finance durable, LBP AM s'est attelée au sujet de l'impact, en lançant une première stratégie de fonds de dette infrastructure à impact climatique permettant de piloter de façon objective et transparente la contribution des projets financés aux objectifs de l'Accord de Paris.

Ainsi, le premier objectif fort de LBP AM en 2022 est de faire de l'impact une marque de fabrique de notre expertise actifs réels. Le deuxième est de présenter le détail de notre ambition en matière de trajectoire « Net Zéro », incluant notre politique pétrole et gaz. Le troisième est de développer nos analyses sur les axes Ressources et Territoires (pilier S de l'ESG) de notre méthodologie propriétaire, en écho aux problématiques de transition énergétique. Enfin le quatrième objectif est d'amplifier encore et toujours notre politique d'engagement auprès des émetteurs.

Ce rapport LTE, en réponse à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a pour objet de présenter nos politiques de gestion responsable et leurs résultats.

Dans une première partie, nous décrivons nos convictions et expertises en finance durable ; tandis que dans la seconde, nous présenterons nos actions en faveur des enjeux climatiques, suivant en cela les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Bonne lecture !

---

**Emmanuelle Mourey**

**Présidente du Directoire de  
La Banque Postale Asset Management**



# Présentation de LBP AM



Depuis novembre 2020, La Banque Postale Asset Management (LBP AM) est un gestionnaire de conviction multi-spécialiste, leader de la finance durable.



**Gérant de conviction multi-spécialiste et pionnier de l'ISR, LBP AM est organisée autour de quatre pôles d'investissement :**

- Actions par sa filiale Tocqueville Finance
- Actifs réels & privés (avec un focus dette)
- Multi-actifs & performance absolue
- Solutions quantitatives

**À ses clients investisseurs institutionnels, assureurs, mutuelles, grandes entreprises et distributeurs externes, elle présente une offre en fonds ouverts, fonds dédiés et mandats.**

LBP AM est aujourd'hui détenue à hauteur de 70% par La Banque Postale, 25% par Aegon Asset Management et 5% par Malakoff Humanis.

Au 30 juin 2021, les encours consolidés de LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance s'élèvent à 55,9 milliards d'euros d'actifs gérés et distribués (périmètre LBP AM et Tocqueville Finance, hors délégation Ostrum AM).





100 %



70 %



62 %



25 %



5 %

**LBP AM, tous acteurs d'une finance juste et durable.**

100 %

**Holding LBP AM**

45 %

**LBP AM dont Tocqueville Finance**

Actions  
Actifs réels & privés  
Multi-actifs  
Solutions quantitatives



Ostrum gérant obligataire



## NOS 4 PÔLES D'INVESTISSEMENT



Le groupe LBP AM **100% ISR et labellisé<sup>1</sup>** avec une prise en compte systématique des enjeux de la finance durable.

**ACTIONS  
(TOCQUEVILLE  
FINANCE)**

**ACTIFS RÉELS  
& PRIVÉS**

**MULTI-ACTIFS  
& PERFORMANCE  
ABSOLUE**

**SOLUTIONS  
QUANTITATIVES**

  
Croissance  
Thématiques &  
Thématiques Durables  
Small & Mid Caps  
Value

Dette privée  
Infrastructure  
Dette privée  
Immobilier  
Dette privée  
Corporate  
Dutch mortgage  
Aegon AM  


Obligations  
convertibles  
Performance absolue  
taux & multi-actifs  
Allocation  
dynamique  
Diversifié optimisé  
sous Contraintes  
Actions Internationales

Smart beta  
Gestion structurée

1 - Dans le cadre des expertises et fonds labellisables



# Sommaire

## Notre démarche d'investisseur responsable

- 1.1** Philosophie d'investissement responsable p. 8
- 1.2** Gouvernance de notre démarche d'investisseur responsable p. 12
- 1.3** Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse p. 15
- 1.4** Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques p. 27
- 1.5** Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion p. 29
- 1.6** Dialogue et engagement avec les entreprises p. 43

## Notre stratégie climat

- 2.1** Une stratégie en trois volets p. 48
- 2.2** Notre gestion des risques climatiques p. 52
- 2.3** Profil climatique des portefeuilles p. 63

**Lexique** p. 71

**Pour en savoir plus** p. 72

**Notre politique RSE** p. 77

**Labels et récompenses** p. 78



# 01

## Notre démarche d'investisseur responsable

---

### Philosophie d'investissement responsable

Filiale de la Banque Postale, groupe public aux valeurs citoyennes, La Banque Postale Asset Management (LBP AM) est un gérant engagé aux côtés de ses clients et de ses partenaires, pour une finance durable. Sa filiale Tocqueville Finance, en tant que pôle de gestion fondamentale actions, joue un rôle central dans le dispositif de LBP AM dans le domaine.



Ensemble, nous sommes convaincus que l'ISR est le mode de gestion pertinent pour nos clients, car l'avènement d'un système financier durable est une condition clé à une croissance durable, à même de préserver les intérêts au long cours de leurs bénéficiaires. Apporter des réponses au financement des retraites, donner du sens à l'épargne de nos clients, orienter les investissements vers la transition énergétique et le développement des territoires, encourager les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines et naturelles : c'est toute l'ambition que nous donnons à notre métier d'investisseur.

**Il s'agit d'un engagement fort, d'un puissant moteur d'innovation, de maîtrise des risques et d'identification des entreprises tournées vers l'avenir.**

Pour tous nos fonds ouverts qui y sont éligibles, nous avons fait en 2018 le choix stratégique d'obtenir le label ISR public, afin de garantir cet engagement et d'offrir de la transparence à nos clients. C'est une réalité depuis la fin de l'année 2020. Pour les mandats et les fonds dédiés, nos savoir-faire ISR sont proposés de manière systématique à nos clients et mis en œuvre à leur demande, au cas par cas.

## Notre démarche d'investisseur responsable est originale à plusieurs niveaux.



**L'investissement socialement responsable, porteur de sens**



**Investir dans des entreprises qui ont des comportements responsables et s'engagent dans une transition juste.**

Notre analyse se base sur les quatre piliers de notre méthodologie d'analyse ISR propriétaire GREaT : **G**-Gouvernance responsable, **R**-gestion durable des **R**essources naturelles et humaines, **E**-transition **É**nergétique et économique, **T**-développement des **T**erritoires. Cette méthode s'adapte à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de 9 000 entreprises. Elle intègre l'impact sur les territoires de l'activité d'une entreprise, marqueur fort de l'ADN de notre groupe La Banque Postale et élément distinctif de notre approche innovante.



**Fonds ouverts éligibles au label ISR**



**Nous avons fait le choix du label ISR pour l'ensemble de notre gamme de fonds ouverts.**

Ce cadre exigeant définit des principes engageants pour la société de gestion : seuils quantitatifs de sélectivité, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting. Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant, accrédité par le label.

**Politiques d'exclusions**



**Exclure les entreprises qui présentent un risque de réputation lié à de mauvaises pratiques de développement durable.**

Le Comité d'Exclusion de LBP AM est l'instance qui décide de l'exclusion d'États ou de sociétés exposés à des controverses majeures et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique), en application de nos politiques. Ces dernières sont exigeantes et régulièrement actualisées. Par exemple sur le charbon où en 2019, LBP AM s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour s'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20% de leurs chiffres d'affaires avec le charbon.

**Dialogue & engagement**



**Notre approche basée sur les quatre piliers GREaT se prolonge par un engagement auprès des entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dans ces quatre thèmes.**

Ce dialogue, tout au long de l'année, vise à mieux comprendre les pratiques et encourager les améliorations. Les rencontres avec les entreprises s'articulent avec nos décisions de vote aux assemblées générales, reposant sur une politique interne également engagée.

# Gouvernance de notre démarche d'investisseur responsable

Le projet de labellisation ISR des fonds ouverts a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de LBP AM entre l'annonce de l'objectif, au printemps 2018, et son aboutissement, en décembre 2020. La concrétisation de cet engagement a été un projet transformant, qui a nécessité de mettre l'organisation aux standards du label ISR.

Nous avons réalisé une revue de la méthode et des impacts sur nos processus de gestion : déclinaison du processus de gestion du label sur toutes les classes d'actifs, adaptation du modèle d'analyse quantitative, formation et accompagnement de tous nos analystes pour une prise en compte de l'extra-financier de manière qualitative. Nous avons analysé les conséquences sur les outils de gestion, de suivi des risques et nos bases de données. Enfin, nous avons transformé la gamme de fonds éligibles ouverts avec un objectif de labellisation de plus d'une centaine d'OPC.

L'objectif de labellisation atteint, nous avons mis en place une nouvelle gouvernance autour de la finance durable, davantage adaptée à la phase de développement qui s'ouvre maintenant. Cette gouvernance se caractérise par la mise en place de deux comités jouant un rôle essentiel :

**Le Comité Finance Durable**, instauré à l'automne 2020, réunit les membres du directoire, des représentants des équipes de gestion et des équipes commerciales, pour définir les orientations stratégiques en matière de finance durable et piloter leur mise en œuvre.

**Le Comité d'Exclusion**, dont la composition a été élargie au cours de l'année 2020, valide les politiques d'exclusions et leur mise en œuvre.

## Notre organisation interne a également évolué avec :

- **La création d'une équipe d'Analyse fondamentale et durable** qui regroupe analystes financiers et extra-financiers, pour intégrer les deux approches au service de la gestion : enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour intégrer les risques et les opportunités extra-financières, génération d'idées d'investissement.
- **Le renforcement de l'équipe de spécialistes ISR, appelée Solutions ISR** qui joue un rôle primordial dans l'élaboration des politiques et méthodologies transversales: méthodologie de notation ISR, politiques thématiques, politique d'engagement et de vote, gestion de la prestation de services extra-financiers, cadre d'impact, etc.

Ces deux équipes animent et sous-tendent l'ensemble de la dynamique ISR, dont chaque collaborateur de LBP AM et de Tocqueville Finance est acteur.



## Pour faire vivre cette dynamique transverse à l'échelle de l'entreprise, nous nous appuyons sur :

### ■ La formation transversale de nos collaborateurs.

Depuis 2018, nous travaillons en partenariat avec divers organismes pour nous assurer que tous nos collaborateurs comprennent et s'approprient les sujets relatifs à l'investissement responsable. Des formations généralistes ont été réalisées avec le soutien de l'organisme de formation de Novethic. D'autres séances plus spécifiques et ciblant les analystes et gérants se sont déroulées en 2019 avec l'école Polytechnique, la Toulouse School of Economics, la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et l'entreprise Quantis. En 2021, c'est la « Fresque du Climat » qui est déployée progressivement pour l'ensemble des salariés, afin d'assurer un socle commun de connaissances sur les enjeux relatifs à la transition énergétique.

### ■ Une gouvernance transverse et des projets participatifs.

Le succès de la convergence passe également par la création d'instances de gouvernance où analystes et gérants sont au cœur des réflexions sur les méthodologies et politiques ISR, de manière ponctuelle ou pérenne. Par exemple, depuis 2019, un comité de gouvernance réunit spécialistes ISR et gérants-analystes pour revoir les principes de la politique de vote aux assemblées générales et valider les décisions de vote les plus importantes. Par ailleurs, les gérants-analystes ont été associés aux réflexions sur l'évolution de la méthodologie GREaT, lancées à la fin de l'année 2020, afin de favoriser une meilleure compréhension et une plus grande adhésion.

### ■ Plateformes informatiques communes.

Nous avons intégré l'analyse extra-financière au cœur des outils de gestion pour accompagner la mise en œuvre des processus d'analyse et de gestion intégrée. En particulier, la plateforme propriétaire GREaT 360 est un outil d'aide à la décision qui permet aux gérants d'accéder à la notation ISR quantitative et offre de multiples fonctionnalités de pilotage ISR des portefeuilles.



#### Deep Dive

Outil de visualisation, de compréhension et d'interprétation des scores GREaT (notes globales, par piliers et par indicateurs).

#### Simulation

Outil de simulation d'impact de nouvelles transactions sur les métriques extra-financières et les ratios à respecter.

#### Exclusion

Outil de gestion, de visualisation et de mesure d'impacts des politiques d'exclusion.

#### Label ISR

Outil d'aide à la décision et de suivi du label ISR.

# Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse

## Cadre d'analyse, la méthodologie GREaT

Notre ambition est de sélectionner des entreprises, des États ou tout autre émetteur qui agissent en faveur du développement durable.

Pour ce faire, nous avons défini la méthodologie d'analyse GREaT, issue de plusieurs années de recherche, qui repose sur quatre piliers :



 **Gouvernance responsable**

Encourager la diffusion des **meilleures pratiques** en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

 **Gestion durable des Ressources**

Gérer durablement les **ressources humaines ou naturelles** : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

 **Transition Énergétique et Economique**

Contribuer à la transition économique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle plus sobre et plus durable, voir décarboné.

 **Développement des Territoires**

Promouvoir l'emploi et la formation, la création et le développement d'activités locales, ainsi que le transfert de technologies et de compétences dans les pays en développement.

## Notre méthodologie GREaT repose sur les lignes directrices suivantes :

- **Novatrice**, avec l'utilisation de quatre piliers pour analyser les risques et les opportunités propres à chaque émetteur ;
- **Prospective**, en identifiant des entreprises tournées vers l'avenir ;
- **Rigoureuse**, à travers un référentiel unique pour analyser, mesurer et noter ;
- **Flexible**, par l'adaptation aux spécificités de chaque classe d'actifs.

Avec cette méthodologie, nous avons souhaité mettre en place un cadre d'analyse qui se différencie d'une méthodologie ESG « classique ». Le pilier consacré au développement des territoires, marque ainsi notre sensibilité aux enjeux d'inclusion, d'équité et de soutenabilité à l'échelle locale, que nous partageons avec le groupe public auquel nous appartenons. Les enjeux de relocalisation, de lutte contre les fractures territoriales, de soutien aux acteurs locaux, sont pleinement intégrés à notre analyse des émetteurs.

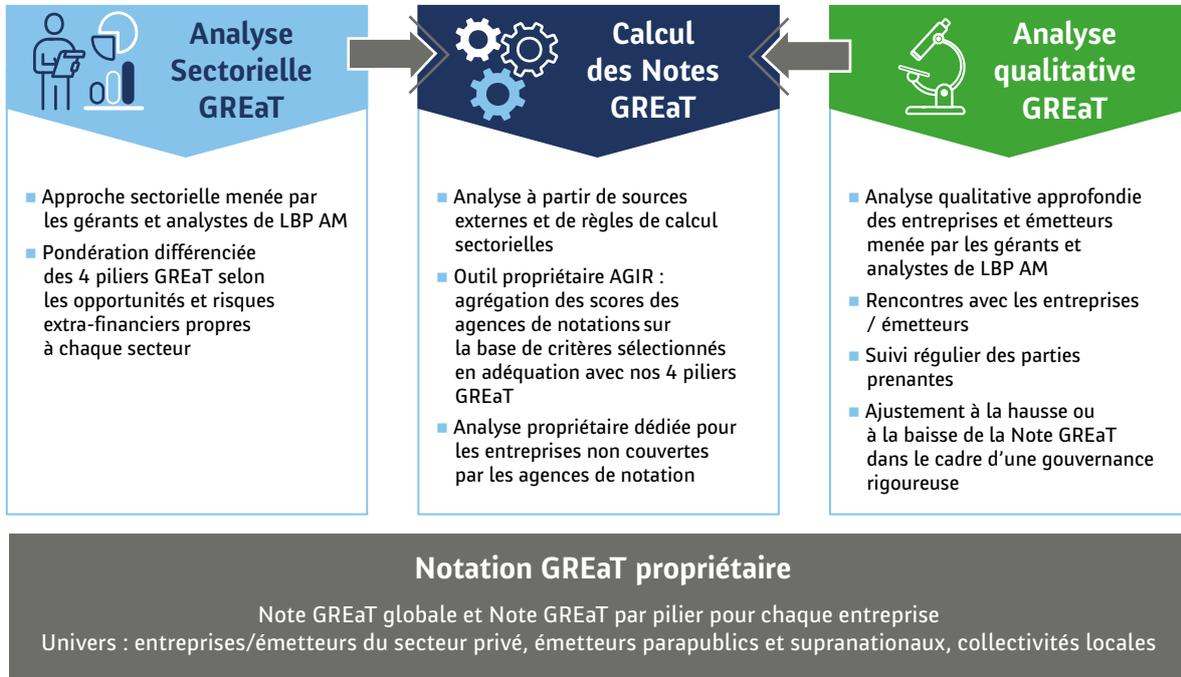
## Méthodologie d'analyse extra-financière des émetteurs privés

La méthodologie GREaT se décline pour les entreprises, les émetteurs du secteur privé, parapublics et supranationaux, collectivités locales, couverts par les agences de notation extra-financière avec lesquelles nous travaillons.

La force de notre modèle repose sur :

- Une couverture large de 9000 émetteurs.
- Une fiabilité et une réactivité accrues de la notation extra-financière grâce à la multiplicité et la complémentarité des sources d'évaluation.
- Un modèle qui évalue à la fois les pratiques et la durabilité des modèles d'affaires.
- Une notation qui reflète nos convictions dans le domaine du développement durable.

## Cette démarche s'articule autour de trois étapes :



Au terme de ces trois étapes, chaque émetteur de notre univers dispose donc d'une Note GREaT, sur une échelle de 1 (qualité extra-financière forte) à 10 (qualité extra-financière faible).

### Analyse sectorielle

À partir de données externes (agences de notation, bureaux d'analyse, ONG, think tanks, etc.), nos spécialistes ISR évaluent régulièrement l'importance relative des quatre piliers GREaT pour chaque secteur. Ce travail alimente la définition de la pondération de ces piliers afin de refléter la pertinence des enjeux pour chaque secteur.

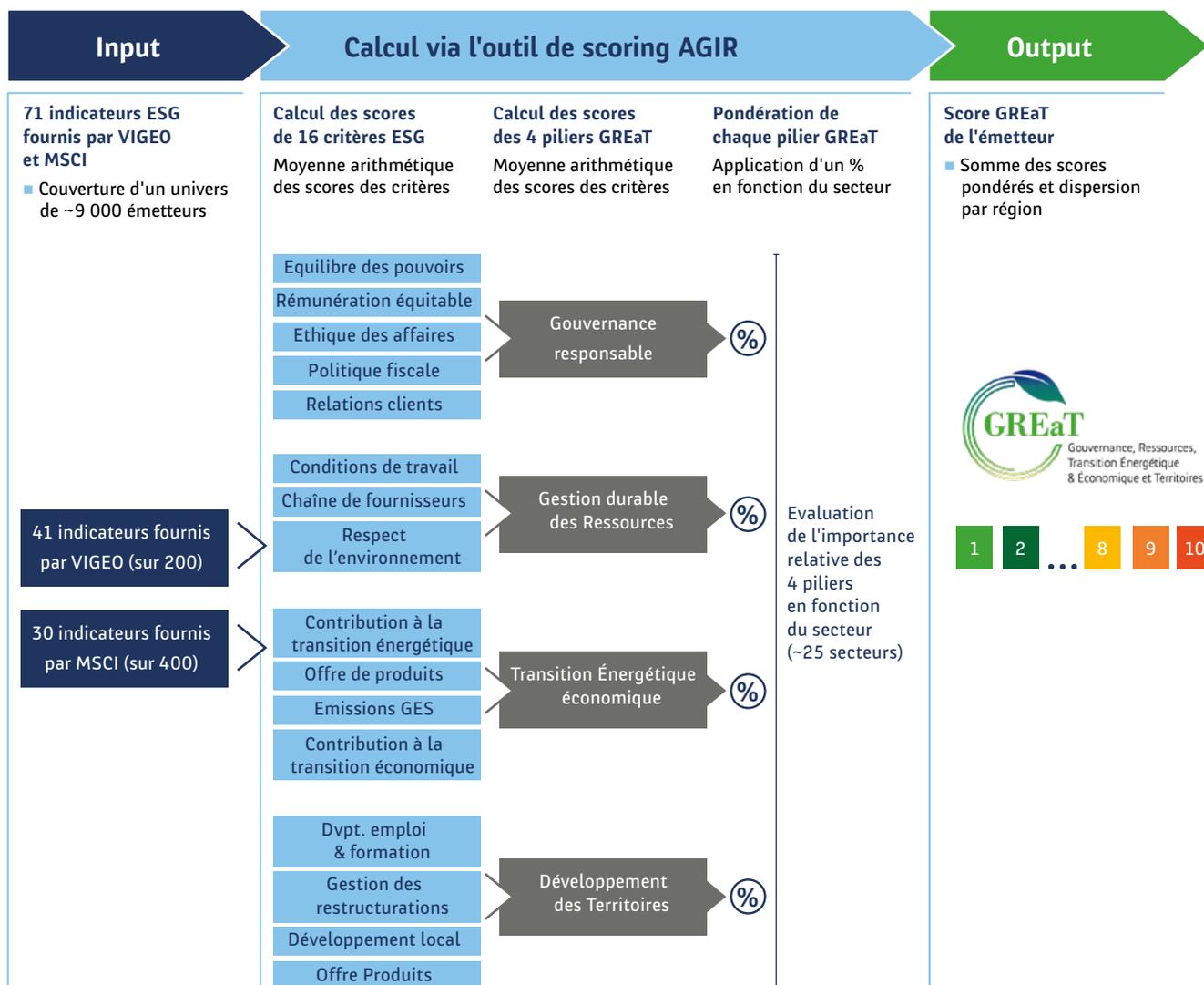
	Gouvernance responsable	Gestion durable des Ressources	Transition Énergétique et économique	Développement des Territoires
<b>Pondération neutre</b>	25%	25%	25%	25%
<b>Automobiles et composants automobiles</b>	15%	30%	35%	20%
<b>Équipements et services de santé</b>	35%	15%	15%	35%
<b>Biens de consommation durables et habillement</b>	20%	35%	15%	30%
<b>Banque</b>	35%	15%	25%	25%

Poids susceptibles d'évolution selon nos revues sectorielles régulières

## Analyse quantitative

La notation quantitative ISR est alimentée par des indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées telles que Vigeo Eiris et MSCI ESG qui fournissent aux investisseurs des bases de données compilant différents éléments relatifs aux critères ESG. Pour ces deux agences, choisies pour leur complémentarité, nous avons sélectionné plus de 70 indicateurs qui sont cohérents avec les 16 critères et les 4 piliers GREaT.

Les scores fournis par Vigeo Eiris et MSCI ESG sont ensuite agrégés dans notre outil de calcul interne, baptisé AGIR, pour permettre la notation GREaT des émetteurs. L'univers est composé de 9 000 émetteurs sur quatre zones géographiques (Europe développée, Amérique du Nord, Pays émergents et Asie-Pacifique).



## Analyse qualitative

Les analystes fondamentaux mènent une analyse qualitative des émetteurs privés, en se basant sur des sources de recherche internes et externes reconnues et sur leur connaissance détaillée des émetteurs. Ils peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, médias, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises.

Les analystes disposent également des données provenant de fournisseurs spécialisés (par exemple : Trucost pour les impacts environnementaux, ISS pour les pratiques de gouvernance), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

Identité du fournisseur ou prestataire	Objectif de la collaboration
ISS-Oekom	Accès à plus de données sur l'industrie de l'armement, le tabac et les jeux d'argent.
MSCI	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs.
Vigeo Eiris	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs.
S&P (Trucost)	Données relatives à l'impact environnemental des entreprises, en particulier sur l'intensité carbone.
Urgewald	Accès à une base de données pour orienter des choix en lien avec le charbon.
Carbon Delta	Analyse de données et construction de modèles d'analyse de risque climat.

L'analyse qualitative est une étape additionnelle à l'analyse quantitative. Elle est motivée par deux objectifs distincts :

### 1/ Ajuster les notes ISR

- L'outil de notation AGIR est renforcé par la démarche des ajustements. Chacun des gérants et analystes peut soumettre une demande d'ajustement, argumentée de la note calculée par l'outil AGIR pour un émetteur.
- Ces ajustements qualitatifs apportent une valeur ajoutée à l'analyse strictement quantitative :
  - Gain en réactivité, pour intégrer des informations récentes, positives ou négatives qui ne sont pas encore intégrées par les notations des agences ;
  - Gain en fiabilité, lorsque nous détectons des informations contradictoires en provenance des agences ;
  - Gain en qualité, afin de tenir compte d'informations publiques complémentaires recueillies dans le cadre du dialogue régulier avec l'émetteur ;
  - Gain en complétude, par la capacité à approfondir certains enjeux auprès des parties prenantes de l'émetteur, au-delà de l'analyse menée par les agences.

- Afin de garantir rigueur et traçabilité, ces demandes d'ajustement sont systématiquement étudiées par nos spécialistes de l'ISR, qui ont la responsabilité de valider ou de rejeter les demandes.



### Analyse ISR qualitative



## 2/ Intégrer les enjeux extra-financiers dans l'analyse financière, analyser l'impact financier potentiel des enjeux extra-financiers (analyse dite de « matérialité »)

- Cette démarche se fait en complément de la notation ISR. Elle ne vise pas à modifier la note ISR mais à permettre aux gérants et aux analystes financiers d'enrichir l'analyse financière traditionnelle et de mieux saisir les opportunités et les risques d'investissement.
  - Chaque entreprise/émetteur est analysé d'un point de vue global par l'analyste dédié. Ce travail donne lieu à une « Opinion Crédit » ou une « Opinion Actions » pour déterminer la performance économique de l'entreprise/émetteur ;
  - Les analystes financiers sont encouragés à prendre en compte les enjeux extra-financiers pour établir leur « Opinion », en particulier lorsque ces enjeux peuvent avoir un impact sur leur profil fondamental (tels que des litiges ou des changements réglementaires). Nous qualifions ces enjeux de « matériels ».

La notion de matérialité s'articule autour de quatre axes : la probabilité de survenance, la sévérité, l'horizon temporel, la visibilité.

## Analyse thématique, les thématiques durables

Nous appliquons une méthodologie complémentaire à la méthodologie GREaT, en vue d'identifier la contribution positive des entreprises aux défis de notre société : évolution démographique, urbanisation, changement climatique, pressions sur les ressources naturelles et la biodiversité, sécurité alimentaire, risques sanitaires.

LBP AM a identifié sept thématiques durables correspondant aux solutions pour faire face à ces défis. Six d'entre elles répondent plus particulièrement à des défis environnementaux :

- **Agriculture et alimentation durables**
- **Énergies renouvelables**
- **Bâtiments verts**
- **Services et solutions environnementaux**
- **Économie circulaire**
- **Transport et mobilité durables**

Une d'entre elles relève davantage de défis sociaux ou sociétaux :

### ■ **Santé et bien-être**

Nous identifions les entreprises qui contribuent positivement à travers leur offre de produits et services, à un niveau significatif, à chaque thématique. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des sources externes (publications des entreprises, études d'analystes externes, Bloomberg...) et des analyses internes (intégration régulière des nouvelles idées ou des introductions en bourse). La contribution des entreprises peut être mesurée par la part que représente leur offre de produits et services alignée avec les thématiques durables, dans leur chiffre d'affaires, leur résultat ou leur bilan.

Par exemple, la thématique « Énergies renouvelables » regroupe des entreprises actives dans la production, la distribution et le stockage d'électricité provenant de ressources renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, marémotrice, biomasse). S'y ajoutent les entreprises fabricant des produits ou technologies nécessaires au développement de ces énergies, tels que les fabricants d'éoliennes ou celles favorisant la transmission de l'électricité produite, le raccordement aux réseaux, le développement de réseaux intelligents, le stockage à partir de batteries ou de piles à combustibles, etc.

La thématique « Santé et bien-être » s'intéresse aux entreprises qui facilitent l'accès aux soins ou qui favorisent la prévention des maladies. Elle rassemble des laboratoires pharmaceutiques, des fabricants de produits sanitaires et d'hygiène, ou encore des entreprises qui, par leur activité, améliorent la qualité de vie des personnes vulnérables comme, par exemple, les opérateurs de maisons de retraite, les fabricants de lunettes et d'appareils auditifs, etc.

Définies par LBP AM, ces thématiques durables entrent en résonance avec des référentiels internationaux plus récents, qui visent à créer des standards communs pour permettre à tous les acteurs, dont les investisseurs, d'identifier les activités économiques durables :

- La taxonomie verte de l'Union européenne, annoncée en 2018, qui recense notamment les activités économiques qui contribuent à l'évolution positive du climat ou atténuent le dérèglement climatique ;
- Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, établis en 2015, qui fixent des cibles notamment pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

## Nos thématiques durables peuvent chacune aider à atteindre plusieurs ODD.

Ainsi, notre thématique « Santé et bien-être » s'articule avec les ODD 3 « Santé et bien-être », 6 « Eau propre et assainissement » et 11 « Villes et communautés durables ».

ODD de l'ONU numéros	 <p>Energies renouvelables</p>	<p><b>7/11</b></p> <p>Produire et distribuer une électricité propre, sans peser sur les ressources naturelles. Energie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, géothermie, énergies marines.</p>
	 <p>Bâtiments verts</p>	<p><b>3/9/11</b></p> <p>Construction et rénovation : isolation, éco-matériaux Exploitation des bâtiments : chauffage et éclairages efficaces, systèmes de gestion de l'énergie.</p>
	 <p>Transports &amp; Mobilité durables</p>	<p><b>11</b></p> <p>Organiser l'espace et l'intermodalité, changer les comportements, favoriser le report modal et les véhicules propres, agir pour une sécurité routière, développer des véhicules et des systèmes de transport intelligents.</p>
	 <p>Economie circulaire</p>	<p><b>6/9/11/12/14</b></p> <p>Modèle économique d'échange et de production pour optimiser l'utilisation des ressources et diminuer l'impact sur l'environnement. Approvisionnement durable, écoconception, gestion de fin de vie.</p>
	 <p>Services &amp; solutions environnementaux</p>	<p><b>7/8/11</b></p> <p>Financement de la transition énergétique, conseil et ingénierie, technologies et composants, mesure/normes et réduction.</p>
	 <p>Financement de l'économie réelle</p>	<p><b>1/8/9/11</b></p> <p>Identifier les banques et assureurs engagés qui encouragent les activités durables et soutiennent le développement des petites et moyennes entreprises.</p>
	 <p>Agriculture &amp; alimentation soutenables</p>	<p><b>2/15</b></p> <p>Adaptation de la consommation vers des produits écologiques, de proximité, plus sains et traçables. Gestion durable et renouvelée des forêts, agriculture respectueuse limitant les intrants chimiques.</p>
	 <p>Santé &amp; bien-être</p>	<p><b>3/6</b></p> <p>Entreprises investissant dans la R&amp;D pour concevoir des médicaments, améliorer les traitements et accompagner les personnes malades. Pharmacie, biotechnologies, biologie, équipements et services de santé.</p>
	 <p>Développement inclusif</p>	<p><b>1/4/11</b></p> <p>Activités qui assurent un développement humain, social et économique moins inégal, et actions des entreprises pour répondre aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.</p>

# Méthodologie d'analyse extra-financière des émetteurs souverains

**Cette analyse vise à évaluer les États qui, à travers leurs politiques publiques, apportent des réponses durables aux grands enjeux de notre société.**

L'analyse s'articule autour des quatre piliers GREaT à partir des indicateurs collectés auprès de sources variées (organismes publics internationaux, think tanks, ONG). Elle doit nous permettre de distinguer les États qui dans la durée, ont des institutions résilientes, qui protègent leurs ressources humaines et naturelles de leur territoire et qui travaillent en faveur de la transition énergétique et du développement équilibré des territoires.

## Le pilier G - la Gouvernance -

LBP AM évalue la qualité et l'efficacité des institutions car la stabilité politique est propice au maintien d'un cadre économique lisible pour les investisseurs. Le contrôle et la prévention de la corruption sont aussi des enjeux essentiels pour assurer un investissement résilient et de long terme. Enfin, la protection des libertés publiques concourt au respect des individus et favorise la prise d'initiatives, nécessaire au développement tant d'une société harmonieuse que d'une économie créative.

## Le pilier R - la gestion durable de Ressources -

Il nous permet d'évaluer les risques et opportunités liés aux ressources humaines et naturelles. Les premières sont évaluées au regard de l'accès à la formation et à l'emploi des individus, des infrastructures de santé et du cadre juridique pour assurer le respect de droits humains. Les ressources naturelles sont évaluées au regard de la protection de la biodiversité, de la consommation des ressources, de la prévention des pollutions et de la promotion de l'économie circulaire.

## Le pilier E - la transition Énergétique et économique -

Il permet d'une part d'évaluer la trajectoire des Etats au regard des engagements pris lors de l'Accord de Paris, et d'autre part d'analyser l'action des Etats en faveur d'un développement économique soutenable, par exemple à travers les efforts de formation et d'innovation à destination des générations futures.

## Le pilier T - le développement des Territoires -

Il évalue les politiques économiques, sociales, fiscales et de coopération internationale pour réduire les inégalités et les fractures sociales d'un pays. Ces résultats peuvent être atteints par l'action publique, par les systèmes de redistribution des richesses entre régions ou encore par l'encouragement des initiatives privées dans les zones qui semblent marginalisées. Ce pilier évalue également l'action des Etats vis-à-vis des autres Etats, leur niveau de solidarité à l'échelle internationale et leur participation aux initiatives multilatérales.

Le périmètre d'analyse est constitué des États membres de l'OCDE et de l'Union européenne, et complété de quelques pays émergents, soit un univers de

**56 pays.**

Les indicateurs utilisés pour alimenter la méthode de notation ont été sélectionnés avec l'aide de l'agence Beyond Ratings (groupe London Stock Exchange). Une mise à jour annuelle des données est réalisée auprès d'organismes internationaux publics tels que la Banque Mondiale, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ou l'OIT (Organisation internationale du Travail) mais aussi des organismes représentants de la société civile comme l'ITUC (International Trade Union Confederation), Transparency International, Tax Justice Network ou Reporters sans frontières.

## Méthodologie d'analyse extra-financière adaptée aux actifs réels et privés

**Pionnier dans le domaine, nous prenons en compte des critères extra-financiers dans les actifs réels et privés depuis 2014. La dimension long terme des investissements réalisés motive fortement cette intégration dans les processus d'analyse.**

Les équipes de gestion, conjointement avec les spécialistes ISR, ont élaboré des grilles d'analyse basées sur les quatre piliers GREaT et adaptées à chaque classe d'actifs réels : corporate, infrastructure et immobilier. Ces grilles permettent d'identifier les contributions des entreprises et des projets aux enjeux du développement durable et l'intégration des pratiques responsables dans leurs modèles d'affaires.

Les grilles GREaT sont renseignées par les gérants et analystes de l'équipe Actifs réels et privés, à partir des documents de *due diligence* à disposition, d'un échange avec les porteurs du projet ou les représentants de l'entreprise, ou encore à partir d'un questionnaire dédié. Une vérification indépendante de la grille est opérée par nos spécialistes ISR, suivie d'une identification des critères extra-financiers méritant une attention particulière. Enfin, une note GREaT globale est produite pour chaque transaction, celle-ci étant obtenue par pondération des scores attribués à chaque pilier d'analyse.

### Dettes privées Corporate

Il revient à l'entreprise financée par LBP AM de remplir cette grille et d'indiquer, pour chaque pilier, si une politique est mise en œuvre pour maîtriser les risques sous-jacents, les moyens mobilisés pour son déploiement et les métriques utilisées pour évaluer l'efficacité de sa mise en œuvre. Cet exercice donne fréquemment lieu à un dialogue entre l'entreprise, les gérants Dettes privées Corporate et les spécialistes ISR afin de clarifier certaines réponses et affiner la note GREaT globale. De même, il devient de plus en plus fréquent que les gérants Dettes privées Corporate et les spécialistes ISR œuvrent pour la mise en place de « covenants ESG » afin d'encourager l'amélioration des pratiques extra-financières de l'entreprise. Très concrètement, il s'agit d'instaurer un système de bonus/malus sur la marge d'intérêts, en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG pertinents au regard de l'activité pour inciter l'entreprise à améliorer sa performance sur un horizon temporel généralement situé autour de cinq ans.

## Dettes privées Infrastructure

L'analyse extra-financière est d'autant plus importante pour cette classe d'actifs que les financements consentis peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs, les actifs sous-jacents relevant de secteurs essentiels au développement économique et social des territoires (énergie, transport, télécommunications, santé).

Les principaux critères d'analyse du projet portent sur l'engagement de long terme des sponsors, l'impact sur la biodiversité, l'exposition aux risques physiques et de transition, l'existence d'effets positifs sur le climat, la qualité des pratiques sociales chez les sous-traitants, l'acceptation du projet par les communautés locales et sa contribution au développement économique du territoire d'implantation.

### Le fonds European Responsible Investment (ERI) est doté de trois indicateurs innovants pour quantifier les externalités positives des créances en portefeuille :

- **Impact socio-économique**, qui estime le nombre d'emplois soutenus et le PIB créé par le projet ;
- **Température de portefeuille**, issue des travaux menés avec Carbone 4 dans le cadre du 2° Infra-Challenge, qui évalue la contribution de chaque créance à la décarbonation pour la restituer sous la forme d'une température qui se veut cohérente avec l'Accord de Paris ;
- **Empreinte carbone**, qui évalue la quantité de CO<sub>2</sub> évitée par créance.

Fin 2020, le fonds détenait huit créances (dans les domaines des énergies renouvelables, stations de charge pour véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid, installations de fibres).

En cumul, sur la période 2019-2020, ERI a contribué, via le financement de ces projets, au soutien de 23 000 emplois, et à la création de 1,2 Mds d'euros de PIB dans sept pays européens. Ces projets ont permis d'éviter l'émission de 6 900 tCO<sub>2</sub> et, à l'échelle du portefeuille, étaient alignés avec une température de 1,5°C.

## Dettes privées Immobilier

LBP AM peut investir dans des dettes adossées à des immeubles à usage de bureaux, de logements, de commerces, de logistique, de santé, d'hôtels et de data centers dans une douzaine de pays européens. L'immobilier étant une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (environ 30% pour la France), les critères liés à la transition énergétique sont prépondérants dans notre analyse : existence d'une certification environnementale pour la construction et l'exploitation, investissements prévus pour l'amélioration énergétique. Le confort pour les utilisateurs du bâtiment ainsi que les pratiques des investisseurs/sponsors en matière de gestion responsable des ressources sont également pris en compte. La gouvernance, aussi bien dans son aspect juridique qu'opérationnel, ainsi que le développement des territoires (insertion du bâtiment et association des parties prenantes locales) sont également intégrés à la méthodologie.

Il s'avère parfois difficile d'avoir toutes les informations nécessaires, notamment en matière de consommation énergétique ou d'émissions de gaz à effet de serre pour procéder à une analyse complète. Dans le cadre des échanges réguliers de l'équipe Dettes privées Immobilier avec les arrangeurs et conseils en financement, nous demandons à ce que les valorisations immobilières intègrent un paragraphe détaillé sur la thématique environnementale.



## Méthodologie d'analyse des acteurs de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

La réponse aux besoins environnementaux et sociaux est au cœur de la raison d'être de ces entreprises. Leur activité contribue souvent au développement des territoires, en améliorant l'accès à l'habitat et au logement pour les populations fragiles, en encourageant l'insertion par l'emploi, en favorisant la revitalisation de zones rurales ou en promouvant les circuits courts de consommation.

De taille généralement relativement modeste, ces entreprises ne sont pas cotées sur les marchés financiers mais elles peuvent faire appel aux investisseurs afin de développer leurs activités, via les fonds solidaires.

**Nous avons mis en place une grille d'analyse ISR adaptée à l'ESS, constituée de deux volets :**

- **Analyse d'impact de l'entreprise solidaire, qui couvre principalement les enjeux suivants :**
  - Importance du besoin social adressé par le projet solidaire ;
  - Qualité de la réponse apportée au besoin social ;
  - Population des bénéficiaires concernés ;
  - Transparence sur l'utilisation des fonds.
- **Analyse des pratiques extra-financières de l'entreprise solidaire, selon les quatre piliers GREaT :**
  - L'analyse de Gouvernance se focalise sur les qualités de l'équipe dirigeante et sur la capacité du conseil à s'impliquer dans le développement du projet solidaire ;
  - Sur le pilier Ressources, nous cherchons à identifier si la qualité de la gestion des ressources humaines et la diversité sont une partie intégrante de la stratégie du projet. Sur les ressources naturelles, nous allons évaluer les pratiques de l'entreprise en matière de recyclage, de gestion des déchets et aussi la contribution positive que le projet solidaire peut avoir en matière de biodiversité ;
  - Sur le pilier de la transition Énergétique, nous analysons la démarche et l'objectif de mitigation du réchauffement climatique ;
  - Enfin, le pilier Territoires est un pilier central dans l'analyse des organismes solidaires. Il permet à la fois de vérifier la pertinence du projet au regard de ses parties prenantes tels que les fournisseurs, les clients, la société civile et les communautés locales, mais aussi d'évaluer les impacts en matière d'emploi et d'ancrage territorial.

# Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques

## Cartographie des risques extra-financiers

L'intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques se réalise d'abord au niveau de l'analyse extra-financière de l'émetteur ou du projet. Elle constitue un moyen d'identifier des facteurs de risques qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique, comme par exemple :

- **Les risques réglementaires.** Ils correspondent au risque, pour une entreprise, de ne pas respecter la réglementation qui lui est applicable et d'encourir des sanctions réglementaires et financières. Ces risques sont notamment captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs.
- **Les risques opérationnels.** Il s'agit des pertes potentielles résultant de lacunes ou de défauts attribuables aux ressources humaines et matérielles. Le pilier « Gestion durable des Ressources » s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel.
- **Les risques stratégiques.** Ils correspondent aux conséquences résultant d'erreurs dans les décisions prises par les équipes dirigeantes d'une entreprise, par exemple sur l'évolution du modèle d'affaires ou sur une acquisition. Ces risques peuvent être évalués de différentes manières, à la fois par les analystes financiers qui jugent la résilience des émetteurs face aux changements dans l'environnement concurrentiel, mais aussi par la méthodologie de notation ISR GREaT qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires ».
- **Les risques liés au climat,** que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique et économique ».

Par ailleurs, **le risque réputationnel** fait l'objet d'un processus renforcé, sous la responsabilité du Comité d'Exclusion. Cette instance est un lieu de débat auquel participent des membres de la gestion, de la recherche et de la direction des risques. Ils approuvent les politiques d'exclusion de LBP AM et approuvent les décisions d'exclusions et réintégrations d'émetteurs en application de ces politiques.

### Les exclusions sont classées en quatre catégories :

- **Exclusions réglementaires.** Exclusion des entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées : mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires (pays ayant signé le TNP), à uranium appauvri, à lasers aveuglants ;
- **Exclusions normatives.** Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial ;
- **Exclusions sectorielles et thématiques.** Charbon thermique, tabac, jeux d'argent, déforestation ;
- **Exclusions spécifiques.** Identification de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie GREaT.

## Processus de décision du Comité d'Exclusion



## Contrôle sur la mise en œuvre des règles de gestion ISR

En premier niveau, chaque gérant est chargé du suivi des règles ISR dans le cadre de la politique de gestion de son fonds, notamment les exclusions et la sélectivité liée au label ISR. Il peut s'appuyer pour cela sur l'intégration des données ISR dans les outils de gestion. Un système de blocage *pre-trade* a été paramétré pour éviter toute opération de gestion qui serait en infraction avec le cadre mis en place.

La direction des risques est en charge du contrôle de « niveau 1 bis » de ces engagements à travers le suivi quotidien *post-trade* sur le respect des règles.

Enfin, la direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI) réalise un contrôle du suivi des engagements dans le cadre de sa mission de contrôle permanent de deuxième niveau, via des audits qui peuvent porter, par exemple, sur le processus de gestion ISR ou l'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

Au-delà de ces missions de contrôle, la direction des risques et la DCCI sont associées à la gouvernance de la finance durable. Ses représentants participent au comité finance durable et au Comité d'Exclusion. La direction des risques dispose notamment d'un droit d'alerte auprès du comité exécutif de LBP AM en cas de désaccord avec une décision prise en comité d'exclusion.

La quasi-totalité des fonds gérés par LBP AM intègrent un socle commun de critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

# Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion

## Les démarches de gestion ISR

### Exclusions

Les fonds suivent les politiques d'exclusion validées par le comité dédié, qui conduisent à écarter certains émetteurs ou certains secteurs d'activité pour des motivations extra-financières et à la demande des clients.

### Intégration des enjeux extra-financiers dans les analyses

Les processus de gestion intègrent pleinement les analyses financières et extra-financières, faisant partie intégrante des décisions d'investissement et de la construction des portefeuilles.

Les décisions d'investissement des gérants se basent sur les résultats de ces recherches exhaustives : contexte économique, niveaux des marchés, qualité financière et extra-financière des entreprises, des émetteurs ainsi que des secteurs, valorisation...

Les gérants établissent leurs choix, sélectionnent et pondèrent les valeurs selon leur appréciation du couple qualité extra-financière/qualité financière/performance financière, avec une vue de long terme.

## Sélectivité conforme au label ISR

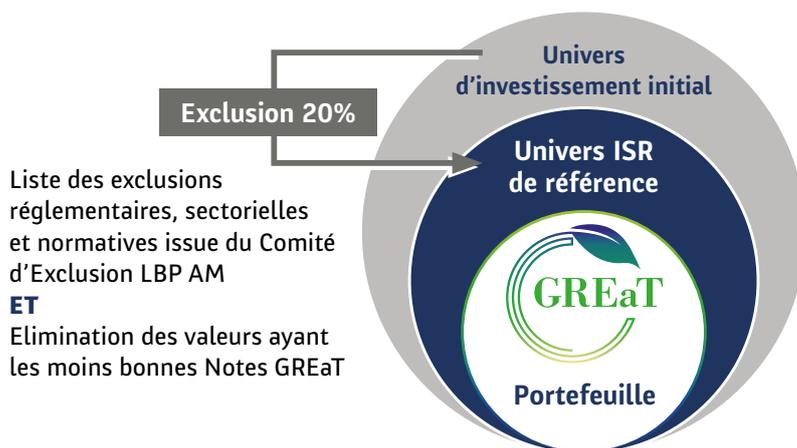
La décision de LBP AM de labelliser ISR l'ensemble de ses fonds ouverts éligibles a créé un cadre exigeant qui définit des principes engageants pour le gérant (seuils quantitatifs de sélectivité, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting). Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un tiers accrédité.

Conformément au référentiel du label ISR, l'univers d'investissement de chaque fonds est défini en cohérence avec la stratégie d'investissement et contrôlé strictement par le labellisateur. C'est sur cet univers que s'applique le taux de sélectivité de 20% exigé par le label ISR. Ainsi, un émetteur peut être exclu de l'univers d'investissement d'un fonds alors qu'il est éligible dans un autre fonds.

**En fonction des fonds, nous appliquons l'une des deux méthodologies de sélection suivante :**

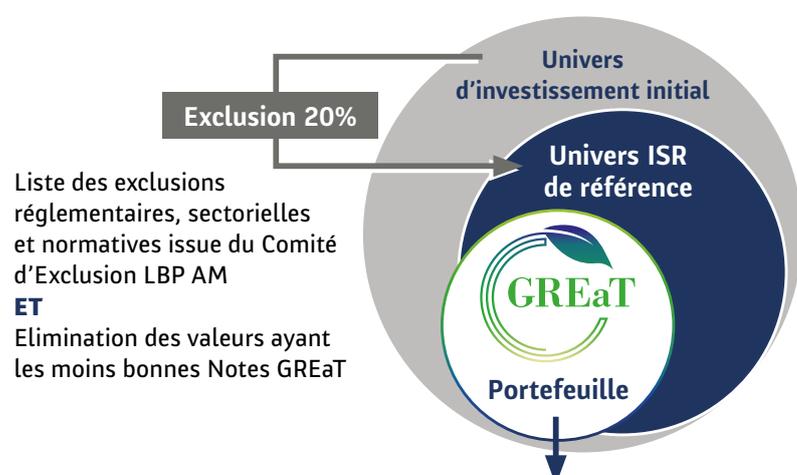
### 1/ Méthode d'exclusion

Exclusion de l'univers d'investissement de 20% des entreprises/émetteurs les moins bien notés selon GREaT, et des titres figurant sur la liste des exclusions issue du Comité d'Exclusion.



### 2/ Méthode de la note moyenne

La Note GREaT moyenne du portefeuille doit être meilleure que la Note GREaT de l'univers ISR de référence, intégrant la liste des exclusions issue du Comité d'Exclusion.



- Note GREaT portefeuille meilleure que Note GREaT univers ISR
- Exclusions issues du Comité d'Exclusion LBP AM

Dans le cadre de la nouvelle version du label ISR français datant d'octobre 2020, les gérants dont les fonds bénéficient de ce label pilotent également leur sélection en fonction de deux indicateurs de résultats. La valeur de ces indicateurs pour ces portefeuilles doit être meilleure que celle de leur univers ISR de référence.

La très grande majorité des fonds éligibles de LBP AM a reçu le label avant cette version enrichie. Ils adopteront cette nouvelle exigence au fur et à mesure du renouvellement de l'attribution du label, qui a lieu trois ans après l'obtention initiale. Les nouveaux fonds labellisés appliquent quant à eux cette nouvelle version du label.

### Zoom sur les fonds d'Actifs réels et de Dette privée Infrastructure, Immobilier, Corporate

Contrairement à l'ensemble des autres fonds de LBP AM, il est impossible d'appliquer les règles de sélectivité fixées dans le label ISR public pour les fonds d'Actifs réels et de Dette privée. L'investissement est en effet réalisé de manière ciblée sur certains projets, et non à partir d'un large univers d'émetteurs.

Le processus d'investissement de Dette privée Infrastructure, Immobilier, Corporate intègre systématiquement des critères ESG dans l'analyse

et la décision d'investissement, selon un processus sur-mesure. L'analyse extra-financière ESG est formalisée dans un avis puis présentée lors du comité d'investissement, au même titre que les analyses réalisées par les équipes de risques et de conformité. Cet avis intervient dans la décision finale d'investir ou non, sans toutefois avoir un caractère bloquant. Par ailleurs, nos politiques d'exclusion s'appliquent sur ces fonds et peuvent être complétées d'exclusions supplémentaires spécifiques (par exemple, refus de financer des sites d'armement ou d'extraction minière).



#### Echanges préliminaires avec l'équipe Solutions ISR

- Un analyste ISR en charge de la dette privée
- Premiers échanges sur l'émetteur, son sous-secteur d'activité, l'opération

#### Grille GREaT intégrée à l'analyse et due diligence des gérants

- Grille d'analyse par pilier GREaT : Gouvernance, Ressources, transition Énergétique & écologique, Territoires, adaptée à l'Infrastructure, l'Immobilier, le Corporate
- Analyse des points de *due diligence* et interaction avec les différentes parties pour obtenir des données spécifiques
- Identification des aspects clés pouvant faire l'objet de suivis spécifiques

#### Notation indépendante de l'équipe Solutions ISR

- Vérification, par l'équipe Solutions ISR, de la grille d'analyse renseignée par l'équipe Dette Privée
- Démarche de questions/réponses avec les gérants et identification des aspects de suivi
- Notation par pilier GREaT et note globale
- Présentation en comité d'investissement Dette Privée

#### Analyse ISR intégrée au suivi du portefeuille de créances

- Suivi des aspects ISR identifiés et intégrés au reporting trimestriel
- Reporting annuel spécifique : bilan carbone des projets en portefeuille (pour le fonds Dette Infrastructure)

## Un socle commun à toute la gestion



En complément de ce socle commun, nous renforçons la démarche ISR de certains fonds afin de rechercher un impact plus fort à travers l'investissement via :

### La sélection basée sur les thématiques durables

Les fonds multi-thématiques visent à saisir des opportunités sur des tendances de long terme de développement durable, à travers les thématiques durables décrites dans le rapport. En complément de l'analyse extra-financière basée sur GREaT, l'encours de ces fonds est principalement fléché vers les entreprises identifiées comme des « entreprises-solutions », c'est-à-dire ayant une offre de produits et services alignée avec l'une des thématiques durables.

### L'investissement solidaire

Notre démarche solidaire permet aux clients de participer plus directement au financement de projets ou d'entreprises à forte utilité environnementale ou sociale. Les fonds solidaires visent en effet à soutenir les entreprises de l'ESS, soit par un don (partage des revenus ou des frais de gestion), soit par un investissement à hauteur de 5 à 10% de leur encours.

### Les fonds solidaires de LBP AM soutiennent les organismes suivants :

- Fédération internationale pour les droits humains, ONG internationale de défense des droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) ;
- France Active Investissement, société d'investissement solidaire qui accompagne les entrepreneurs engagés en faveur de l'emploi, des territoires, du social, de l'écologie, etc ;

- Habitat et Humanisme, foncière qui permet aux familles et aux personnes seules, en difficulté, d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour recréer le lien social ;
- Terre de Liens, foncière qui vise à préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne ;
- L'Union française pour le sauvetage de l'enfance, association de solidarité et d'éducation qui agit auprès des enfants en situation de fragilité.

### Zoom sur les mandats et les fonds dédiés

Fort de notre ambition d'accompagner nos clients dans la diversification de leurs actifs vers une finance durable, dans une démarche pédagogique et à l'écoute de leur sensibilité, nous proposons de manière systématique d'enrichir d'une démarche ISR la gestion des mandats et fonds dédiés de nos clients.

Nous avons ainsi accompagné un de nos clients, assureur mutualiste, dans la transformation d'un mandat de gestion à dominante obligataire en mandat 100% ISR, par :

- L'intégration d'une politique d'exclusion sur cinq secteurs : armement (fabrication, vente) ; énergie d'origine nucléaire (exploitation, distribution) ; tabac (fabrication, exploitation, distribution) ; agrochimie (fabrication, commerce de gros) ; pétrochimie (extraction, exploitation, distribution).
- La sélection de cinq thématiques durables pour répondre aux enjeux du changement climatique : énergies renouvelables, services et solutions environnementaux, économie circulaire, bâtiments verts, transports et mobilité durables.

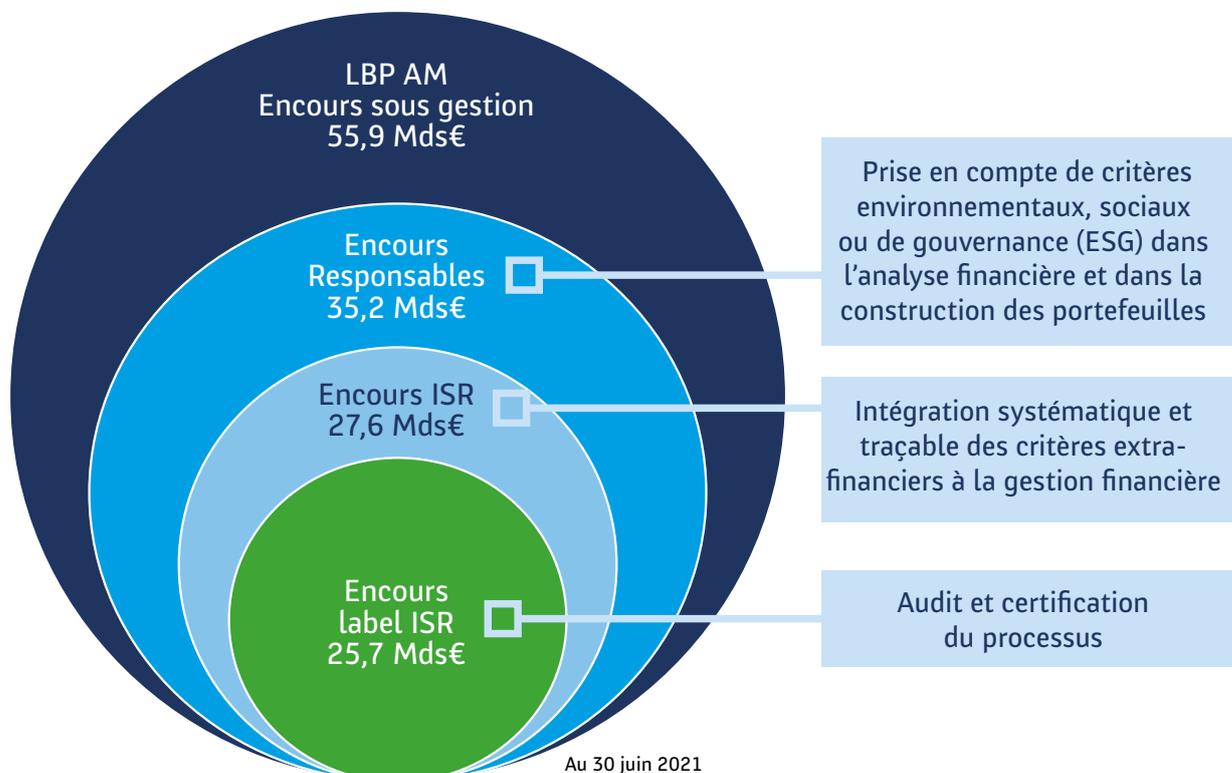
## La répartition de nos encours

La segmentation des encours gérés par LBP AM et par Tocqueville Finance proposée permet de mesurer le caractère systématique de nos démarches d'investissement responsable.

### Encours responsables

À fin juin 2021, environ 63% des encours LBP AM sont gérés de manière responsable, soit 35,2 milliards d'euros. Ces encours prennent en compte des critères extra-financiers dans l'analyse financière et la construction des portefeuilles. Pour aller plus loin, cette intégration est systématique et traçable pour la majorité de la gamme de fonds ouverts. Il s'agit des encours des fonds qui ont obtenu le label ISR et des fonds dont la démarche ISR est considérée comme équivalente au cahier des charges du label. Cette gestion représente 27,6 milliards d'euros d'encours.

Les encours qui ne rentrent pas dans ces catégories viennent soit de fonds ouverts pour lesquels il n'est pas possible d'intégrer les critères extra-financiers de manière convaincante; soit de fonds à formule lancés avant la décision de passer au 100% ISR et dont il est impossible de modifier le processus\* ; soit de fonds dédiés ou de mandats pour lesquels le client n'a pas souhaité que ces critères soient intégrés.



## Encours labellisés

Pour apporter transparence et garantie à nos clients sur les engagements pris en matière de gestion responsable, nous avons choisi de nous appuyer sur les référentiels de place : label ISR public, label Greenfin, label Finansol ou label CIES (voir définition en annexe).

**L'obtention d'un label nécessite le contrôle de nos processus par un tiers de confiance, à savoir un organisme accrédité pour ce faire, tel que l'AFNOR Certification pour le label ISR.**



Label de finance durable	label ISR public	Label Greenfin	Label Finansol	Label CIES	Label France Relance
Nombre de fonds labellisés	111 fonds	2 fonds labellisés	4 fonds solidaires, dont 2 fonds d'épargne salariale	4 fonds d'épargne salariale	2 fonds
Encours	25,7 Mds €	0,830 Mds €	0,234 Mds €	0,057 Mds €	0,112 Mds €

\*LBP AM Actions Asie Pacifique, LBP AM ACTIONS DIVIDENDES EUROPE, LBP AM PEA Emergent, LBP AM PEA US, LBP AM INFLATION FLEXIBLE, LBP AM PEA 3 MOIS.

## Zoom sur la classification des fonds selon le règlement SFDR

Le cadre juridique et réglementaire de la finance durable s'est fortement développé à l'échelle nationale et européenne. Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) en constitue l'un des dispositifs clés.

Ce texte a pour objet de renforcer la transparence en matière de durabilité des produits financiers, afin de permettre notamment à l'investisseur final d'être mieux informé sur la prise en compte et l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements. Ce règlement vise à permettre aux tiers de s'assurer de la cohérence entre les informations publiées et la

réalité des pratiques, à renforcer la standardisation des produits et à faciliter l'orientation des investissements privés vers des actifs plus responsables.

Il impose de classer les produits financiers sous l'une des trois catégories :

- Produits sans objectif de durabilité (article 6) ;
- Produits qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) ;
- Produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société (article 9).

Au 30 juin 2021,

# 91 fonds de LBP AM

sont classés en article 8 et 20 fonds en article 9.

# 10 fonds de Tocqueville Finance

sont classés en article 8 et 3 fonds en article 9.



Gamme de fonds ouverts	SFDR	Label ISR sauf exceptions	Exclusions						
			Réglementaires		Normatives	Sectorielles			
			Armes controversées et non conventionnelles	Matières premières agricoles	Pacte Mondial	Charbon	Tabac	Jeux d'argent	Lutte contre la déforestation
<b>Actions</b>									
Thématiques Durables France/Euro/Europe	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Autres thématiques France/Euro/Europe	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions Environnement	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions Chine	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions Amérique	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Smart Beta France, Euro, Europe, Asie, Emergents	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Multiactifs</b>									
Diversifié	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Actions internationales	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Multigestion/fonds externes	8	si besoin	◆	◆	si besoin				
Solidaire	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Obligations</b>									
Green Bonds	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Crédit /Crossover	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Obligations convertibles	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Souverain Europe	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Souverain autres	6	non éligible	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Inflation	6	non éligible	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Aggregate	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Monétaire	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Absolute Return obligataire	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Epargne Solidaire</b>									
OPC et épargne salariale	8 et 9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<b>Dettes Privées</b>									
Infrastructure	8 et 9	non éligible	◆	◆		Nucléaire Charbon Minier			
Corporate	8		◆	◆					
Immobilier	8		◆	◆				Casinos	

Gamme de fonds ouverts	Sélection dans le cadre du label ISR <i>sauf exceptions</i>		Thématiques				Vote et engagement
	Exclusion	Note moyenne	Thématiques Durables LBP AM	Impact	Transition énergétique	Solidaire	
<b>Actions</b>							
Thématiques Durables France/Euro/europe			◆		◆		◆
Autres Thématiques France/Euro/Europe	◆						◆
Actions Environnement	◆		◆		◆		◆
Actions Chine		◆					◆
Actions Amérique	◆						◆
Smart Beta France, Euro, Europe, Asie, Emergents		◆					◆
<b>Multiactifs</b>							
Diversifié		◆					NA
Actions internationales		◆					NA
Multigestion/fonds externes	◆		si besoin				NA
Solidaire				◆			NA
<b>Obligations</b>							
Green Bonds		◆		◆	◆		Engagement
Crédit /Crossover		◆					Engagement
Obligations convertibles		◆					Engagement
Souverain Europe		◆					Engagement
Souverain Autres	NA	NA					Engagement
Inflation	NA	NA					Engagement
Aggregate		◆					Engagement
Monétaire	◆	◆					Engagement
Absolute Return obligataire		◆					Engagement
<b>Epargne Solidaire</b>							
OPC et épargne salariale	◆	◆		◆		◆	◆
<b>Dettes Privées</b>							
Infrastructure	NA	NA		◆	◆		NA
Corporate	NA	NA		◆			NA
Immobilier	NA	NA		◆			NA

## Prise en compte des impacts négatifs des investissements sur les facteurs de durabilité

---

**En sa qualité d'investisseur responsable, LBP AM porte une attention particulière à l'identification et à la maîtrise des principaux impacts négatifs de ses investissements sur les facteurs de durabilité.**

La méthodologie propriétaire GREaT permet une prise en compte holistique, des impacts négatifs des investissements sur les facteurs environnementaux d'une part (émissions de GES, impacts sur la biodiversité, impacts sur l'eau et les ressources marines), et les impacts négatifs sur les facteurs sociaux d'autre part (écarts par rapport au concept de transition juste, écarts de rémunération, dégradation des conditions de travail couvrant également la chaîne de fournisseurs, mauvaise gestion des restructurations, entrave à l'égalité des genres).

**LBP AM porte une attention particulière, matérialisée par des objectifs et limites précis :**

- Sur le volet environnemental, les émissions de CO<sub>2</sub> ; la ligne directrice pour la maîtrise des externalités négatives sur cette thématique est donnée par le scénario P2 du GIEC. LBP AM a réaffirmé cet objectif en mars 2021 en adhérant à la Net Zero Asset Managers initiative ;
- Sur le volet social, les violations du Pacte Mondial relatif aux droits de l'homme, la lutte contre la corruption et aux normes internationales du travail ; les déséquilibres des genres dans les conseils d'administration (plus de 60% d'hommes) et de rémunération dans les entreprises (plus de 240 fois le salaire médian du pays).

**La suite de cette section précise la manière dont LBP AM prend en compte les impacts négatifs de ses investissements dans les différents niveaux de son activité de gestion.**

---

## Politique d'exclusion

La politique d'exclusion, appliquée à l'ensemble des fonds ouverts LBP AM, des fonds de dette privée Infrastructure, Immobilier et Corporate, ainsi qu'à tout ou partie des fonds dédiés ou mandats selon le choix des investisseurs, permet une maîtrise transversale des impacts négatifs jugés prioritaires (PAI) par LBP AM.

**Le tableau suivant reprend les éléments pertinents de la politique d'exclusion appliquée par LBP AM pour la gestion de ces PAI<sup>1</sup>.**

Thématique	Exclusion	Commentaires
Emissions de GES	Politique d'exclusion charbon	<p><b>Sont exclus les acteurs qui :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sont impliqués dans les projets d'extension de mine ou de centrales thermiques (identifiés à partir de la <i>Global Coal Exist List</i> de l'ONG Urgewald) ;</li> <li>▪ N'ont pas communiqué sur leur engagement à sortir du charbon. À noter qu'il est exigé des émetteurs engagés à sortir du charbon que leurs actifs charbonnés soient dé-commissionnés et non vendus.</li> </ul> <p>Cette politique permet d'assurer que les encours exposés au charbon se concentrent sur des émetteurs en transition s'étant engagés à éliminer le charbon thermique de leurs opérations dans des délais compatibles avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.</p>
Biodiversité	Déforestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche basée sur les controverses visant l'exclusion des acteurs ayant un fort impact sur la déforestation et n'ayant pas pris d'engagements sur des mesures correctives.</li> <li>▪ Les acteurs exclus sont identifiés à partir du recoupement de plusieurs sources : CDP, controverses MSCI, forest &amp; finance, forest 500, global forest watch, rapports d'ONG.</li> </ul>
Droits de l'homme Lutte contre la corruption Normes internationales du travail	Pacte Mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche basée sur les controverses liées à des violations graves et/ou répétées des principes du Pacte Mondial, selon l'analyse de LBP AM.</li> <li>▪ L'analyse des émetteurs et le suivi des controverses se fait à partir des données fournies par Moody's ESG (ex-Vigeo Eiris) et MSCI ESG</li> </ul>
Santé	Tabac	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exclusion des entreprises appartenant aux secteurs GICS/BICS « Tobacco ».</li> <li>▪ Examen systématique en Comité d'Exclusion des entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir du tabac (sources ISS-Oekom).</li> <li>▪ Exclusion appliquée à l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, distributeurs et fournisseurs)</li> </ul>
Blanchiment d'argent	Jeux d'argent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les jeux d'argent ont une utilité sociétale non démontrée et portent un risque important pour les individus (addiction, isolement social, surendettement). Ils présentent également un risque élevé de blanchiment d'argent.</li> <li>▪ Exclusion des entreprises appartenant aux secteurs GICS/BICS « casinos &amp; gaming ».</li> <li>▪ Examen systématique en Comité d'Exclusion des entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir des jeux d'argent (source ISS-Oekom)</li> </ul>
Armes	Armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exclusion des émetteurs ne respectant pas la convention d'Oslo et le traité d'Ottawa.</li> <li>▪ Extension de l'exclusion à d'autres catégories d'armes controversées : armes chimiques, armes à uranium appauvri, armes nucléaires pour les pays n'ayant pas signé le Traité de Non-Prolifération, armes incendiaires, armes biologiques et armes aveuglantes au laser.</li> </ul>

1 - La politique d'exclusion est détaillée dans une publication dédiée disponible sur le site internet de LBP AM : 2021 Q2 PB\_Politique d'exclusion LBP AM.pdf (labanquepostale-am.fr)

## Sélection des titres en portefeuille

L'application des exigences du label ISR français à l'ensemble des fonds ouverts éligibles, sur la base des notes ESG établies par la méthodologie propriétaire GREaT, pénalise les émetteurs les moins bien notés. Cela tend à limiter la présence dans les portefeuilles d'émetteurs ayant d'importants impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

**Cette approche permet de couvrir un large spectre d'impacts négatifs portant sur :**

- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La biodiversité, l'eau et les ressources marines ;
- Les écarts de rémunération entre les salariés ;
- L'égalité des genres ;
- Les conditions de travail.

À noter que cette approche n'est pas destinée à adresser des critères spécifiques pour lesquels des objectifs quantitatifs seraient établis ex ante. Elle vise plutôt à donner aux gérants une information sur la performance ESG générale des entreprises, dans l'optique de respecter les critères d'exclusion ou d'amélioration de note fixés par le label ISR français.

Le cadre d'analyse quantitatif systématique AGIR n'est pas appliqué aux actifs réels et de dette privée Infrastructure, Immobilière et Corporate. Il est en effet impossible d'appliquer à ces actifs les règles de sélectivité fixées dans le label ISR, l'investissement étant réalisé de manière ciblée sur certains projets et non à partir d'un large univers d'émetteurs.

Pour autant, la philosophie de la méthodologie GREaT a été transposée à ces catégories d'actifs, et l'analyse ESG est considérée au même titre que les analyses de risque et de conformité par le comité d'investissement. Aussi, les PAI mentionnés ci-dessus sont également pris en compte dans les décisions d'investissement.

*Des informations plus détaillées sont fournies à la section " Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse" page 15 du document.*

## Indicateurs de suivi des PAI

**Un indicateur des émissions de GES financées<sup>2</sup> est calculé pour l'ensemble des fonds ouverts :**

- Pour les fonds ayant obtenu le label ISR V2<sup>3</sup>, l'indicateur couvre les scope 1 et 2 et les fonds doivent battre leur univers d'analyse ou leur indice de référence. Le scope 3 sera intégré lorsque des données suffisamment robustes seront disponibles ;
- Pour les autres fonds, l'indicateur couvre les scope 1, 2 et 3 avec une utilisation aujourd'hui limitée à un suivi ex post. L'indicateur sera progressivement utilisé pour définir des contraintes ex-ante.

2 - Cet indicateur correspond aux émissions des entreprises, exprimées en tonnes-équivalent de CO2 rapportés aux montant investis.

3 - Il s'agit des fonds Tocqueville Dividende ISR, Tocqueville Small Cap Euro ISR, Tocqueville Value Europe ISR, Tocqueville Mid Cap Europ ISR, LBP AM ISR OBLI Europe, LBP AM IRC Actions Euro Min Var, LBP AM ISR Taux, LBP AM ISR Diversifié.

Un indicateur de température de portefeuille est appliqué au fonds de dette privée « European Responsible Investment » (« ERI »). Il permet de contrôler que les investissements réalisés ne nuisent pas à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris concernant la limitation de l'élévation de la température à 1,5°C.

## Vote et engagement

En 2021, LBP AM a exercé ses droits de vote sur plus de 90% de ses investissements en action. La politique de vote, permet de limiter les impacts négatifs des entreprises investies sur les questions environnementales en lien avec l'Accord de Paris, et sur les questions sociales en lien avec des critères de parité, de diversité et de juste rémunération des dirigeants.

### Sur la question environnementale, les plans climat font l'objet d'une attention particulière concernant :

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme ;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

### Sur la question sociale, les principaux critères relatifs à la gestion des PAI sont :

- Concernant la parité et la diversité, l'opposition aux élections de candidats masculins lorsque les femmes représentent moins de 40% du CA ;
- Concernant la rémunération des dirigeants, l'opposition à des salaires dépassant 240 fois le salaire médian du pays du siège de l'entreprise ainsi que l'opposition à des rémunérations variables qui n'intégreraient pas de critères RSE.

LBP AM mène aussi des actions d'engagement auprès des entreprises en portefeuille, qui concourent à la prévention ou à la résolution des impacts négatifs des sociétés financées. C'est ainsi le cas dans la politique d'exclusion du charbon thermique. Dans ce cadre, les émetteurs dont la stratégie d'élimination du charbon n'est pas alignée sur une date de sortie avant 2030 dans les pays OCDE et 2040 dans le reste du monde sont spécifiquement ciblés. Une absence d'engagement probant de la part de ces émetteurs se traduit par leur exclusion des portefeuilles LBP AM. Par exemple, onze producteurs d'électricité ont été ciblés au second semestre 2020 et huit d'entre eux ont été exclus faute d'engagement sur des mesures correctives satisfaisantes.

*La politique de vote et d'engagement est détaillée dans les sections "Dialogue et engagement avec les entreprises" page 43 et "L'engagement comme un outil de gestion des risques face aux actifs carbonés" page 55 de ce rapport et fait l'objet d'une publication dédiée sur le site de LBP AM.*



# Dialogue et engagement avec les entreprises

---

## Engagement des entreprises

---

Nous sommes convaincus qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.

**Le dialogue que nous engageons avec elles, notamment par le biais de rencontres, a pour principaux objectifs :**

- De mieux comprendre leur stratégie, leurs pratiques afin de renforcer les analyses financières et extra-financières menées par nos équipes ;
- De les encourager à mieux gérer les risques extra-financiers et à développer des pratiques responsables.

**La sélection basée sur les quatre piliers GREaT est complétée par une démarche d'engagement des entreprises.**

---

# Participation active en assemblée générale

Nous participons aux assemblées générales afin d'exercer activement nos droits en matière de définition de la gouvernance et stratégie d'entreprise.

## Politique de vote

Pour ce faire, nous nous appuyons sur une politique de vote, qui depuis 2008 s'efforce de promouvoir la mise en place des meilleures pratiques en matière de gouvernance et stratégie, éthique des affaires, prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, au sein des entreprises dans lesquelles nous avons investi.

Cette politique, est actualisée chaque année pour y renforcer la prise en compte de critères extra-financiers, en cohérence avec notre philosophie GREaT :

Principes portés par GREaT	Déclinaison dans la politique de vote
Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opposition en cas de controverses importantes en matière environnementale et/ou sociale.</li> <li>▪ Soutien aux propositions d'actionnaires à but environnemental ou social, au cas par cas.</li> <li>▪ Co-dépôt de résolutions à but environnemental ou social.</li> </ul>
Parité et diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encouragement à la diversité dans la composition des conseils (expériences, nationalités, équilibre hommes-femmes, représentation des salariés et de la société civile, etc.).</li> <li>▪ Opposition aux élections de candidats masculins lorsque les femmes représentent moins de 40% du conseil d'administration.</li> </ul>
Partage de la valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attention portée aux choix d'allocation de la trésorerie, notamment à travers les montants consacrés aux dividendes et aux rachats d'actions. Opposition à cette rémunération des actionnaires lorsqu'il y a des interrogations sur la capacité de l'entreprise à investir et à se développer dans la durée.</li> </ul>
Rémunération responsable des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orientation long terme (au moins 3 ans).</li> <li>▪ Intégration de critères RSE dans la rémunération variable.</li> <li>▪ Modération : plafond-référence fixé à 240 fois le salaire médian du pays du siège de l'entreprise.</li> </ul>
Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien à l'élection de représentants des salariés au conseil et aux comités.</li> <li>▪ Soutien aux programmes d'actionnariat salarié.</li> </ul>

La Banque Postale Asset Management investit une partie des actifs de ses clients dans des actions. La détention d'actions est assortie d'un droit de vote sur les résolutions proposées en Assemblée Générale.

### Les activités de vote de LBP AM en 2021

**28%**

taux de contestation moyen  
Vote contre ou abstention

**91%**

taux de soutien aux résolutions d'actionnaires  
Amélioration des pratiques extra-financières

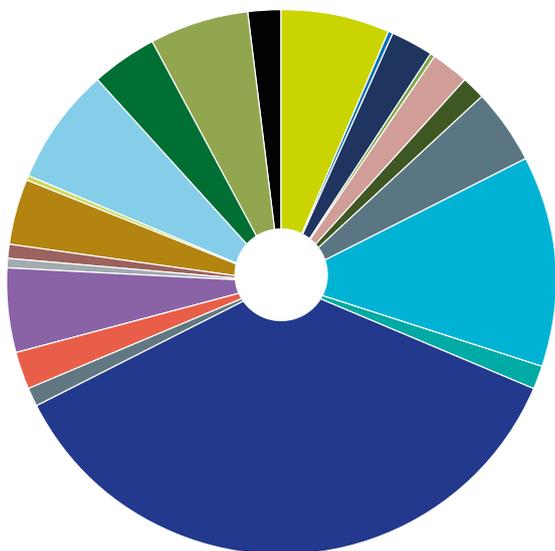


### Périmètre

Nous participons en priorité aux assemblées générales des entreprises en fonction des montants investis par LBP AM et du pourcentage détenu dans le capital des sociétés. Notre périmètre de vote augmente de façon régulière et représente en 2021 plus de 90% de nos investissements en actions.

En 2021, nous avons ainsi exercé nos droits de vote pour environ **10 500 résolutions**, auprès de **586 sociétés**, réparties dans **27 pays**, au cours de **630 assemblées générales**.

## Répartition des AG votées par pays - 2021

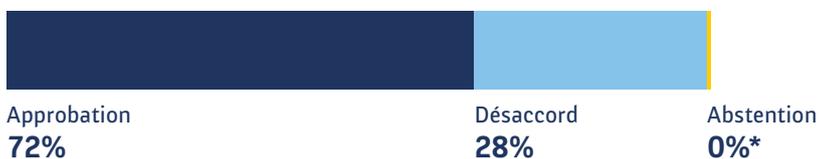


Allemagne 691	Etats-Unis 1 327	Norvège 85
Autriche 37	Finlande 150	Pays-Bas 412
Belgique 242	France 3 786	Portugal 32
Canada 54	Irlande 129	Royaume-Uni 734
Chine 226	Italie 246	Suède 392
Danemark 154	Japon 506	Suisse 616
Espagne 455	Luxembourg 78	Autres 193

### Exercice des votes

Notre politique de vote nous amène à ne pas soutenir les résolutions proposées par les entreprises dont nous estimons qu'elles ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. Notre taux annuel de vote contre les résolutions évolue ainsi entre 28% et 30% en moyenne au cours des dernières années. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en-dessous de 20%, selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de notre politique de vote.

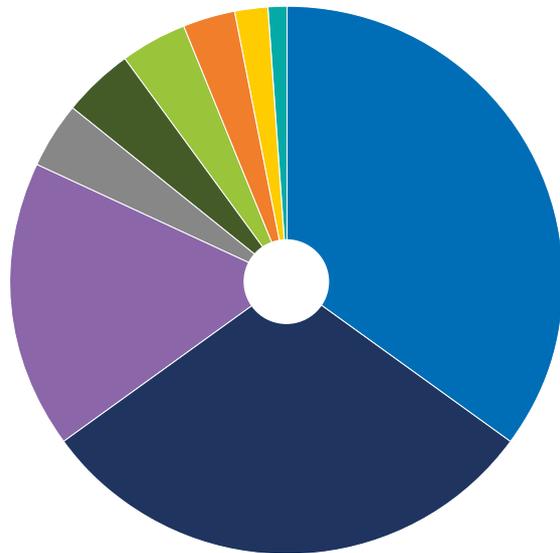
## LBP AM s'engage avec conviction



Les résolutions générant les plus forts taux de désaccord ont porté sur les pratiques de gouvernance (composition du conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.), les autorisations financières (opérations sur le capital, dividende, distribution de stock-options, etc.), et l'audit (désignation et rémunération des commissaires aux comptes).

\* Le taux étant faible, il a été arrondi à 0% pour les calculs.

## Principaux motifs de désaccords lors des AG



Les résolutions relatives aux enjeux environnementaux et sociaux sont encore relativement rares, surtout en Europe. Conformément à nos principes de vote, nous soutenons celles qui encouragent les entreprises à adopter des pratiques plus avancées quant au climat, la biodiversité, le respect pour les droits humains, qu'elles soient proposées par le management ou par des actionnaires.

**Voici quelques exemples de résolutions soutenues par LBP AM en 2021 :**



■ **Abbott Laboratories**  
Transparence vis-à-vis des pratiques de lobbying.



■ **Citigroup**  
Impact des activités du groupe en matière de diversité ethnique.



■ **Barclays**  
Résolution encourageant Barclays à clarifier et renforcer sa stratégie climat.



■ **PepsiCo**  
Rapport sur l'impact de l'activité food & beverage sur la santé publique.



■ **Equinor**  
Rapport de risque climat et biodiversité pour chacune des unités de production.



■ **Facebook**  
Demande d'un administrateur indépendant avec une expertise droits humains.



# 02

## Notre stratégie climat

---

### Une stratégie en trois volets

Après avoir atteint en 2018 la neutralité carbone sur son périmètre opérationnel, La Banque Postale a annoncé en avril 2021 un objectif de zéro émission nette à l'horizon de 2040, soit dix ans avant la date limite fixée par l'Accord de Paris, sur l'ensemble de ses activités bancaires. Ses filiales sont également engagées dans une politique de décarbonation. C'est le cas pour LBP AM, qui souhaite inscrire sa gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement global à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence 1,5°C, d'ici la fin du siècle. En cohérence avec notre adhésion à la *Net Zero Asset Managers initiative* en mars 2021, nous préparons la définition d'une trajectoire vers la neutralité carbone dans nos portefeuilles en 2050, et pour cela avons mis en place une stratégie climat adéquate.

## Cette stratégie se développe en trois volets :



**1/**

réduire notre exposition  
aux actifs fortement  
carbonés



**2/**

Optimiser le choix des  
entreprises et des secteurs  
en portefeuille pour réduire  
les risques climatiques



**3/**

Renforcer les investissements  
dans les entreprises qui apportent  
des solutions en faveur de la  
transition énergétique.

## Un scénario climatique de référence

Nos activités d'investissement sont concernées par les enjeux climatiques à deux titres :

- **La gestion des portefeuilles a un impact sur le climat**, par exemple à travers le choix de financer ou non une société ou un projet, mais aussi par l'influence de nos votes aux assemblées générales.
- **Le changement climatique a des conséquences qui affectent nos portefeuilles**, par exemple à travers les risques accrus de catastrophes naturelles qui vont toucher les entreprises et les actifs dans lesquelles nous investissons, les nouvelles réglementations qui vont les obliger à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, etc.

Il est cependant difficile d'anticiper l'impact précis des phénomènes décrits ci-dessus. Face à cette incertitude, l'utilisation d'un scénario climatique dit « de référence » est recommandé pour aider à évaluer les risques climatiques et les intégrer dans nos décisions. À l'instar de scénarios économiques, les scénarios climatiques dépendent de nombreux paramètres (économie, démographie, évolutions technologiques, décisions politiques, etc.) leur réalisation est donc incertaine, mais ils sont nécessaires pour guider la réflexion et l'action des investisseurs.

La stratégie climat de LBP AM s'appuie ainsi sur le scénario P2<sup>4</sup> du GIEC, qui définit une trajectoire de décarbonation visant à limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5°C en 2100. Ce scénario implique que les émissions mondiales nettes de GES soient égales à zéro en 2050.

Dans son Rapport spécial de septembre 2019, le GIEC a démontré que les impacts négatifs du changement climatique seraient nettement inférieurs en limitant le réchauffement à 1,5°C plutôt qu'à 2°C. Nous sommes donc convaincus que c'est le scénario vers lequel notre modèle économique doit tendre.

Il ressort notamment qu'au-delà d'un réchauffement de 1,5°C, les écosystèmes terrestres et marins seraient fortement impactés dans les zones tropicales, avec toutes les conséquences que cela impliquerait pour les cultures, les pêcheries et, inévitablement, la sécurité alimentaire mondiale. De même, les risques physiques liés aux inondations côtières et aux crues fluviales seraient significativement accrus au-delà de 1,5°C.

Le scénario P2 induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> au cours des prochaines décennies pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Ainsi, dans ce scénario, les émissions mondiales nettes de CO<sub>2</sub> doivent baisser d'environ 45% en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Ces technologies, dites à « émissions négatives », visent à capturer le carbone présent dans l'atmosphère pour le stocker. L'acceptabilité sociale et le coût de ces technologies constituent des freins importants à leur déploiement à grande échelle. C'est pourquoi nous avons choisi comme scénario de référence le scénario P2 du GIEC dans la mesure où les technologies à émissions négatives n'y jouent qu'un rôle marginal dans l'atteinte de la neutralité carbone.

La durabilité est un des piliers structurants du scénario P2, avec l'efficacité énergétique, le développement humain, la convergence économique et la coopération internationale. Sa mise en œuvre repose sur une transition vers des modes de consommation durables et robustes, des innovations technologiques à faible intensité carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés.



# Notre gestion des risques climatiques

## Réduction des expositions aux actifs fortement carbonés

### Description du scénario climatique de référence

Dans le scénario P2 du GIEC, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'énergie primaire croît d'environ 15% en 2020 à 29% en 2030, pour atteindre 60% en 2050. Dans le même temps, la part des énergies fossiles décroît d'environ 83% en 2020 à 67% en 2030, pour finir à 33% en 2050. La part du charbon dans l'approvisionnement mondial d'énergie primaire est celle qui diminue le plus fortement, suivie par le pétrole et le gaz.

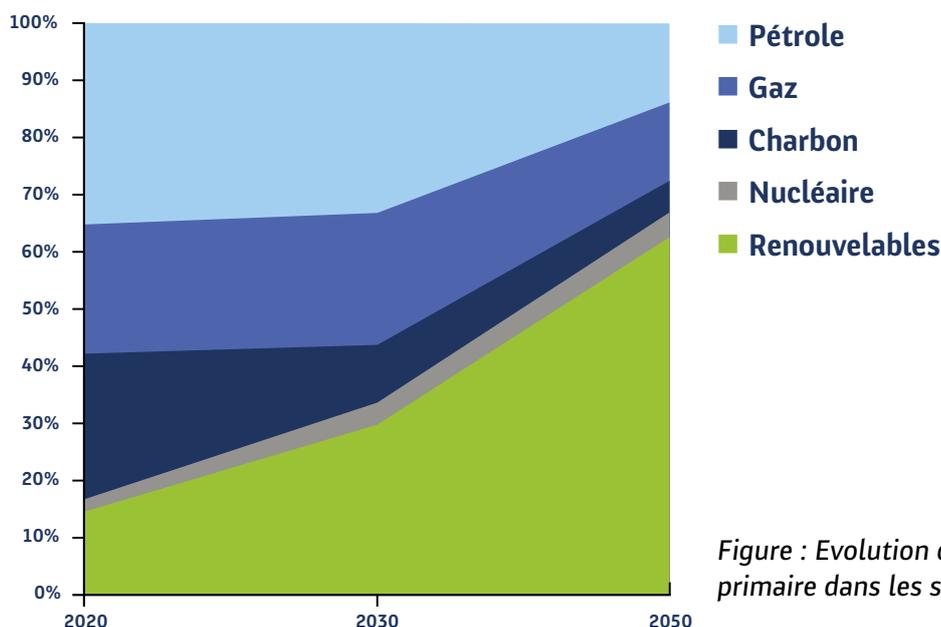


Figure : Evolution de l'offre mondiale d'énergie primaire dans les scénarios P1 et P2 (source : GIEC)

## Implications du scénario climatique de référence

Le mix énergétique défini par le GIEC dans ce scénario constitue la référence de notre politique sectorielle, notamment celle liée au charbon. Il nous sert de point de référence pour échanger avec les entreprises dans le cadre de notre politique d'engagement. Enfin, il nous permet de modéliser les indicateurs pour calculer un prix du CO<sub>2</sub> et ainsi de déterminer les risques physiques et les risques de transition.

**Dans la mesure où deux-tiers des émissions mondiales de GES sont liées à l'énergie, il est nécessaire d'étudier les secteurs énergétique (production d'électricité, producteurs de pétrole et de gaz, secteur minier) pour les inciter à accélérer la décarbonation de leurs activités.**

## La politique sur le charbon thermique

Notre approche vise à exclure de nos fonds ouverts les émetteurs dont la stratégie n'est pas alignée avec les évolutions structurelles du mix énergétique nécessaire pour plafonner le réchauffement climatique, telles qu'établies par ce scénario.

Parmi toutes les ressources fossiles, le charbon est celle dont le poids et le volume absolu y déclinent le plus significativement, du fait de son impact particulièrement négatif sur le climat et de sa bonne substituabilité par d'autres énergies pour ses usages de production d'électricité et de chaleur (« charbon thermique »).

Notre politique s'applique ainsi aux émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité qui génèrent des revenus à partir du charbon thermique, dès le premier euro de chiffre d'affaires généré à partir de cette énergie.

Elle a pour finalité d'inciter les émetteurs de ces secteurs à éliminer le charbon thermique de leur activité dans le respect des délais préconisés par la science (avant 2030 pour les pays de l'OCDE, avant 2040 pour le reste du monde, selon les travaux de l'expert Climate Analytics).

L'application de cette politique repose sur le processus suivant :

### 1/ Identification des émetteurs générant des revenus à partir du charbon thermique.

Nous nous appuyons sur la recherche de Trucost pour identifier les producteurs d'électricité et les sociétés minières qui génèrent des revenus à partir du charbon thermique.

### 2/ Implication dans de nouveaux projets/développements.

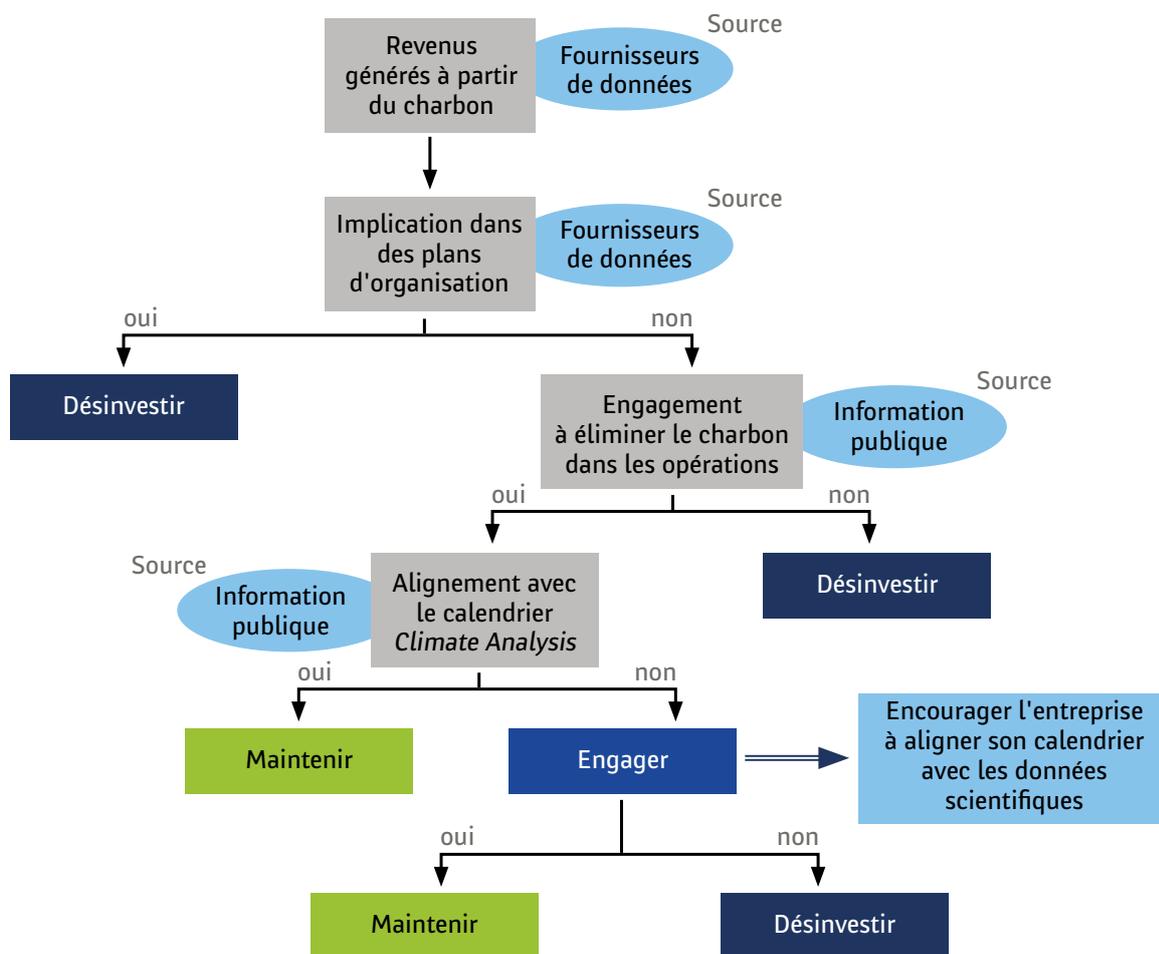
L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat implique l'arrêt des projets d'extension de mines ou de centrales thermiques. Parmi les émetteurs générant des revenus à partir du charbon thermique, nous identifions ceux impliqués dans de tels projets en nous appuyant sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald et les excluons systématiquement.

### 3/ Engagement à éliminer le charbon thermique dans les opérations.

Nous analysons la communication publique des émetteurs pour identifier si un engagement de sortie du charbon conforme à la science a été pris. Nous demandons également que les actifs soient dé-commissionnés et non vendus et que les enjeux sociaux liés à la fermeture des actifs soient pris en compte selon le principe de transition juste. Nous excluons systématiquement les émetteurs n'ayant pas communiqué sur leur engagement à sortir du charbon.

### 4/ Dialogue avec les émetteurs en transition.

Nous engageons les émetteurs dont l'échéance de sortie du charbon thermique est en retard par rapport aux recommandations scientifiques, pour les inciter à réviser leur stratégie et objectif. Le cas échéant, nous leur demandons de communiquer un plan détaillé justifiant la robustesse de la nouvelle stratégie.



**En 2021,**  
 nous avons entamé une réflexion pour  
 décliner l'approche utilisée pour le  
 charbon aux autres ressources fossiles.

## L'engagement comme un outil de gestion des risques face aux actifs carbonés

**Le dialogue avec les émetteurs est une composante à part entière de notre stratégie climatique, dans la mesure où cette démarche peut nous permettre :**

- D'obtenir des compléments d'information sur la stratégie de décarbonation d'un émetteur ;
- D'influer sur celui-ci afin d'accentuer l'alignement de sa stratégie climat avec l'Accord de Paris ;
- Et, in fine, d'améliorer la gestion de nos risques liés au climat.

**En matière climatique, nos activités d'engagement en 2020 et 2021 sont orientées vers des secteurs énergétique dont la chaîne de valeur est fortement émettrice de gaz à effet de serre : production d'électricité, extraction minière, production pétrolière et gazière, et qui font donc face au défi de la transition du mix énergétique vers un modèle plus sobre en carbone.**

**À titre d'illustration, nous présentons ci-dessous des actions menées depuis le début de l'année 2020, via différents leviers :**

### **Le Say on Climate, une avancée pour la démocratie actionnariale et pour le climat**

Les saisons 2020 et 2021 des assemblées générales ont été marquées par l'essor des résolutions climatiques, proposées par les actionnaires ou le management (« Say on climate »). LBP AM se réjouit que le climat fasse ainsi l'objet d'un dialogue formel et public entre les entreprises et leurs actionnaires.

**Dans le cadre des plans climat qui sont soumis au vote, nous portons une attention particulière aux éléments suivants :**

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme ;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers ;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

En 2021, nous avons ainsi soutenu dix résolutions Say on Climate sur les quatorze auxquelles nous avons voté et avons poursuivi le dialogue engagé avec les entreprises pour les accompagner dans ce processus, complexe, de transition.

## Engagement individuel, campagne pour accélérer la sortie du charbon des producteurs d'électricité

Dans le cadre de notre politique d'exclusion du charbon thermique, nous avons dialogué au second semestre 2020 avec quatre producteurs d'électricité dont la stratégie d'élimination du charbon ne semblait pas alignée sur une date de sortie avant 2030 dans les pays de l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde, comme recommandé par le think tank Climate Analytics.

Notre engagement repose sur l'envoi d'une lettre à l'émetteur pour lui demander de clarifier sa date de sortie du charbon et l'inciter à l'aligner avec les recommandations scientifiques pour répondre aux contraintes du scénario P2 du GIEC.

Les conclusions des dialogues ont été restituées lors des réunions du Comité d'Exclusion de décembre 2020. Les quatre émetteurs ont ainsi été exclus en l'absence d'engagements compatibles avec les exigences de notre politique.

## Engagement collaboratif auprès de TotalEnergies

LBP AM reconnaît que les majors pétrolières et gazières, dont TotalEnergies, ont un rôle primordial à jouer dans la transition vers une économie bas-carbone.

Au titre de notre gestion quantitative (smart beta et gestion structurée), TotalEnergies est un émetteur important dans nos portefeuilles. Sa capacité à gérer les enjeux climatiques est donc un facteur essentiel pour la valeur financière de nos investissements à long terme.

Dans le cadre du dialogue bilatéral mené avec le groupe, nous avons mesuré l'ampleur des engagements pris par TotalEnergies depuis 2020 pour réduire la part du pétrole dans ses activités et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Mais nous avons aussi identifié un manque de transparence sur certains aspects de la stratégie ainsi que des écarts par rapport à l'Accord de Paris. Ces interrogations nous ont conduit à échanger avec d'autres actionnaires de TotalEnergies qui partageaient le même point de vue, puis a co-déposé en 2020, avec dix autres investisseurs, la première résolution climatique en France, à l'assemblée générale de TotalEnergie. Ce dépôt visait à permettre à chaque actionnaire de se prononcer quant à la stratégie de la société face à l'enjeu de la transition énergétique. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts de TotalEnergie afin d'inciter l'entreprise à préciser un plan d'actions à moyen et long terme pour réduire en valeur absolue les émissions de GES sur ses trois scopes, ainsi que les moyens déployés pour atteindre cet objectif.

En 2021, nous avons participé aux travaux de la coalition Climate Action 100+, qui regroupe des investisseurs du monde entier préoccupés par l'enjeu climatique. Dans ce cadre, nous avons co-signé une lettre coordonnée par Climate Action 100+, demandant à TotalEnergies de faire évoluer sa stratégie afin qu'elle soit mieux alignée sur l'Accord de Paris. Parmi les points abordés figurent notamment l'évolution du montant des investissements consacrés au développement de nouvelles capacités d'exploitation de ressources fossiles, ou la fixation d'objectifs chiffrés pour la réduction des émissions de GES du scope 3 à horizon 2030. Ce dialogue exigeant et constructif a vocation à être poursuivi dans la durée, pour s'assurer que le groupe respecte ses objectifs et qu'il les renforce dans le temps.

**La résolution n'a pas été adoptée, mais a recueilli le soutien de près de 20% des actionnaires lors de l'assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'elle a contribué à faire avancer le débat entre les actionnaires et à exposer le rôle clé que pouvait avoir des entreprises pétrolières dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.**

# Optimisation climatique des portefeuilles

L'amélioration du profil climatique de nos portefeuilles passe par la mise en place d'indicateurs de pilotage. À ce stade, nous intégrons deux données relatives aux enjeux climatiques, de manière systématique dans la gestion ou le suivi des investissements : la notation du pilier Transition Énergétique et économique et la mesure des émissions de GES pour tous les titres en portefeuille.

## Le pilier E – Transition Énergétique et économique

L'analyse climatique de LBP AM se fonde en premier lieu sur le pilier E de notre méthodologie GREaT qui traduit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur de l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur, cette dernière étant utilisée pour la labellisation ISR de nos portefeuilles.

La note sur le pilier E vise à apprécier la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Elle repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès des agences de notation spécialisées.

### ■ Gestion des risques climatiques.

- Détention d'actifs carbonés (réserves d'énergies fossiles) ;
- Recours aux énergies renouvelables dans ses opérations ;
- Émissions de GES : cet indicateur vise à évaluer la stratégie d'un émetteur pour réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations (scopes 1 et 2). Il valorise notamment la définition d'objectifs chiffrés, sur un horizon temporel clair et cohérents avec un scénario scientifique. La validation de ces objectifs par un organisme tiers reconnu, comme la Science Based Targets Initiative, est également un facteur d'amélioration du score.

### ■ Contribution à la transition énergétique à travers l'offre de produits et services.

- Part du chiffre d'affaires et/ou du résultat (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) générée grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.

Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E oscille entre un minimum de 15% et un maximum de 35% de la note finale GREaT.

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de pondération du pilier E par secteur :

Secteur d'activité	Poids du pilier E dans la note finale GREaT
Assurance	35%
Automobiles et composants automobiles	35%
Services aux collectivités	35%
Biens d'équipement	30%
Énergie	30%
Immobilier	30%
Télécommunications	30%
Équipements et services de santé	15%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	15%

En synthèse, cette note systématique nous permet d'évaluer la robustesse de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, produits et services ; ceci facilite l'identification de ceux qui sont les mieux positionnés pour transformer leur activité au regard du défi climatique. Le détail de la notation par pilier est disponible sur la plateforme GREaT 360, ce qui donne la possibilité aux gérants et aux analystes de LBP AM de sélectionner les meilleures entreprises en portefeuille.

## Mesure des émissions de GES

Nous avons choisi d'utiliser une mesure d'empreinte carbone comme indicateur de suivi extra-financier des portefeuilles. Cette empreinte carbone des investissements correspond aux émissions de GES des entreprises, exprimées en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub>, rapportées aux montants investis par LBP AM. Elle nous paraît être l'indicateur le plus pertinent à ce jour pour évaluer les émissions liées à nos investissements et quantifier l'évolution d'une année sur l'autre.

Pour mesurer le volume d'émissions de GES (scopes 1+2+3) de chaque émetteur en portefeuille, nous nous basons sur les données fournies par MSCI. Nous intégrons les émissions du scope 3 afin d'avoir une vue d'ensemble de l'entreprise et de sa chaîne de valeur. En dépit des limitations inhérentes au calcul de ces émissions, l'intégration du scope 3 permet d'avoir une vision plus globale de l'impact d'une entreprise sur le climat.

### Pour les émissions de GES, MSCI utilise trois méthodes différentes, à partir :

- Du modèle de production d'énergie (méthodologie réservée aux producteurs d'électricité en utilisant le mix énergétique) ;
- Des informations communiquées par les entreprises elles-mêmes ;
- D'une modélisation réalisée par secteur d'activité. Cette approche est privilégiée pour les entreprises qui ne publient aucune information sur leurs émissions de GES.

Nous calculons ensuite la quote-part de ces émissions attribuables à nos portefeuilles, en proportion du niveau de détention de LBP AM pour chaque émetteur, à travers nos participations à son capital (via nos investissements en actions) ou à sa dette (via nos investissements en obligations).



**Afin de permettre des comparaisons entre les portefeuilles ou dans la durée, ces tonnes d'émissions « attribuables à LBP AM » sont ramenées à une unité standard d'un million d'euros investis.**

$$1/ \text{Emission de CO}_2 \text{ Scope (1/2/3)} = \frac{\% \text{Detention}^*}{\text{Emission CO}_2 \text{ (Scope 1,2,3 en tonne CO}_2\text{e)}}$$

$$2/ \text{Couverture par fournisseur (en \% d'actifs éligibles)} = \frac{\Sigma \text{actifs Eligibles Couverts}}{\Sigma \text{actifs éligibles}}$$

L'empreinte carbone est disponible dans les outils de gestion, et communiquée annuellement dans le reporting de chaque fonds labellisé ISR. Cet indicateur pourra être utilisé pour des stratégies de gestion renforcées sur l'enjeu climatique, via la fixation d'objectifs d'amélioration dans la durée. C'est l'esprit de la nouvelle version du label ISR public et du règlement européen SFDR.

# Renforcement des investissements en faveur de la transition énergétique

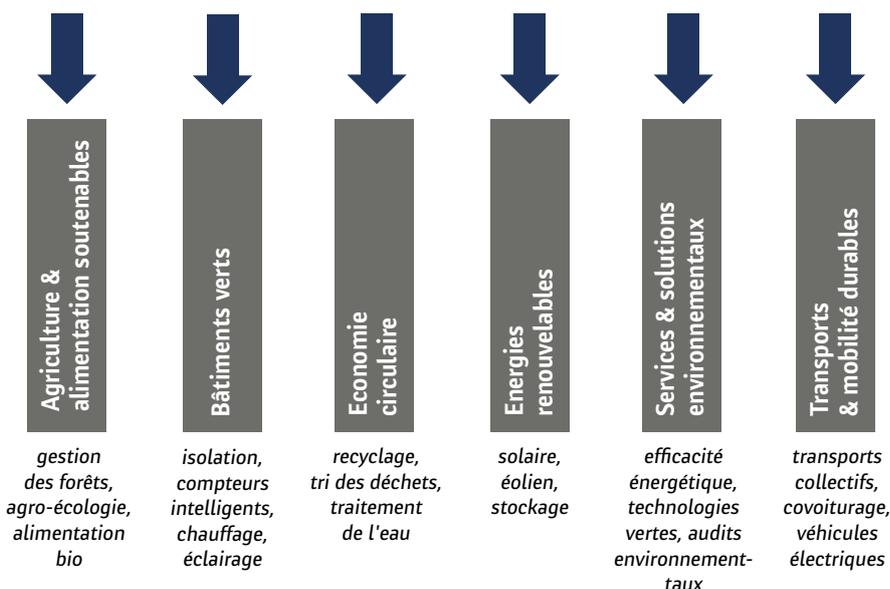
## Les thématiques durables

La progression des encours investis dans les thématiques durables concourant à la lutte contre le changement climatique constitue un axe majeur de notre stratégie climatique.



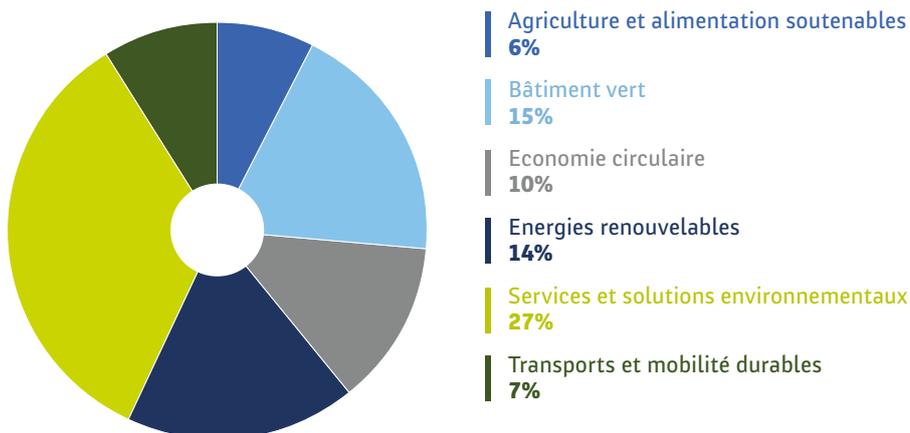
\* Transition Énergétique

## Les 6 solutions aux enjeux de la Transition Énergétique



Au 30 juin 2021, 5,8 milliards d'euros d'encours (fonds actions) étaient exposés à nos thématiques durables environnementales :

Répartition thématiques durables



# Stratégies dédiées au financement de la transition énergétique

L'ambition de progression de nos encours thématiques sur la Transition Énergétique se matérialise par la création de fonds thématiques dédiés.

LBP AM gère et commercialise deux fonds dont la transition énergétique et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement. Ayant obtenu le label Greenfin créé par le ministère de la Transition écologique, ces deux fonds permettent aux clients de contribuer à la décarbonation de l'économie, tout en s'exposant aux performances des marchés actions ou obligataires. S'ajoute à ces fonds thématiques dédiés, une stratégie de fonds de dette infrastructure à impact climatique.

## Le fonds LBP AM ISR Actions Environnement

C'est un fonds doublement labellisé ISR et Greenfin. 100% des entreprises du fonds répondent à une thématique environnementale, dans la mesure où l'objectif est la recherche de solutions aux enjeux climatiques et environnementaux.

Selon la méthodologie du fonds, les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent en effet répondre à une double exigence : appartenir à l'une des six thématiques environnementales identifiées (agriculture et alimentation soutenables, bâtiments verts, économie circulaire, énergies renouvelables, services et solutions environnementaux, transports et mobilités durables) ; obtenir une évaluation considérée comme positive au regard des quatre axes de notre méthodologie d'analyse extra-financière GREaT.

## LBP AM Infrastructure Debt Climate Impact Fund

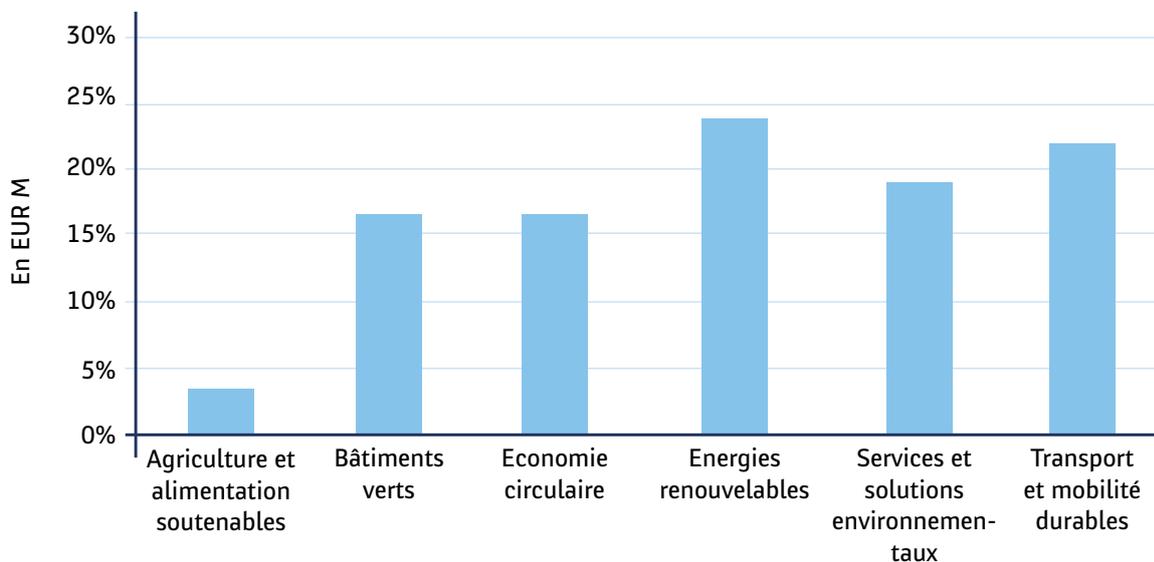
Non labellisée, cette stratégie de fonds de dette infrastructure à impact climatique a pour but de piloter de manière objective et transparente la contribution des projets financés aux objectifs de l'Accord de Paris. Elle s'inscrit dans le cadre du développement de la plateforme dédiée aux actifs réels et privés de LBP AM.

### Sélection des entreprises engagées dans la thématique environnementale

L'univers initial du fonds est constitué d'entreprises apportant des solutions aux enjeux de la transition énergétique (changement climatique, raréfaction des ressources, etc.).

Pour cela nous nous appuyons sur les six thématiques durables liées à l'environnement décrites ci-dessus. Par ailleurs, afin d'être éligible au label Greenfin, le fonds respecte les critères d'exclusion du label : les entreprises dont une partie des activités relèvent des énergies fossiles ou de la filière nucléaire sont obligatoirement écartées.

Enfin, nous vérifions la cohérence de ces thématiques durables avec la nomenclature sectorielle retenue par le référentiel du label et précisons, pour chaque entreprise, la correspondance avec cette nomenclature qui comprend huit catégories : Énergie, Bâtiment, Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transports et mobilité durables, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt, Adaptation au changement climatique.



# Profil climatique des portefeuilles

---

Nous présentons une analyse climatique de nos investissements, sur la base de différentes métriques. Certaines d'entre elles sont déjà intégrées dans la gestion de portefeuille, comme le suivi de l'exposition au charbon et la prise en compte de la note du pilier E pour tous les fonds labellisés, et l'empreinte carbone. D'autres métriques, comme l'exposition aux risques de transition, ont été calculées de manière ex-post et ne sont pas pilotées activement dans les décisions d'investissement à ce jour. LBP AM souhaite en effet avoir un peu plus de recul sur les méthodologies avant de se fixer des objectifs liés à ces métriques.

Cet état des lieux nous permettra d'établir la feuille de route de LBP AM pour les années à venir, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris.

## Périmètre des fonds concernés et de l'indice de référence

---

Les indicateurs et la méthodologie présentés dans le chapitre " Profil climatique des portefeuilles" s'appliquent au périmètre des fonds ouverts de LBP AM, composé de 195 fonds, pour un encours sous gestion de 41,4 milliards d'euros. L'encours de ces fonds est composé de 66.2% d'actions et 18.9% de dette (dont 7.3% de dette d'États qui a été exclu des calculs présentés), le reste se répartit entre fonds externes, ETF, dérivés de taux et de change et trésorerie (ces lignes sont également exclues des calculs présentés).

En parallèle, nous avons construit un indice composite représentatif de cet univers afin de réaliser toutes les comparaisons des indicateurs. Cette approche nous permet d'agréger l'ensemble des risques et opportunités au niveau de la société de gestion et de le comparer à un indice représentatif de nos actifs.

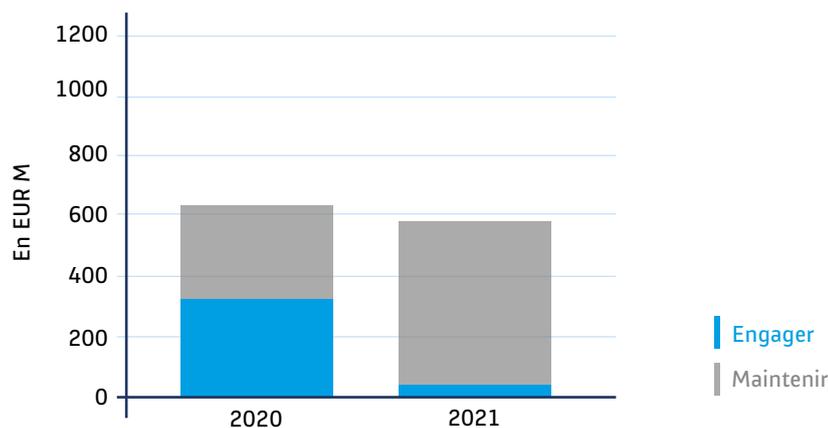
## Évolution des combustibles fossiles dans le portefeuille

### Exposition au charbon thermique

L'application de notre politique charbon nous conduit à classer les émetteurs exposés au charbon dans trois catégories :

- **Désinvestir**, lorsque leur stratégie n'est pas compatible avec notre politique ;
- **Engager**, lorsqu'un dialogue est en cours pour comprendre leur stratégie ;
- **Maintenir**, lorsqu'il y a une stratégie claire de sortie du charbon.

**Au 30 juin 2021**, notre exposition totale au charbon thermique s'élevait à près de 567 millions d'euros avec une répartition 8%/92% entre les catégories engager/maintenir. Au 30 juin 2020, cette exposition s'élevait à près de 634 millions d'euros, avec une répartition 51%/49% entre les catégories engager/maintenir.



**À la même date**, ces encours exposés au charbon se concentraient donc quasiment exclusivement sur des émetteurs en transition s'étant engagés à éliminer le charbon thermique de leurs opérations dans des délais compatibles avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.

À la même date, notre exposition aux émetteurs du secteur pétrolier et gazier s'élevait à environ 905 millions d'euros. Pour ces entreprises qui font face à un défi majeur de transition, nous exerçons nos droits de vote aux assemblées générales de manière exigeante. Dans un cadre bilatéral ou collectif, nous engageons le dialogue avec certaines d'entre elles pour les inciter à mettre en place des stratégies de décarbonation cohérentes avec l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5°C.

En effet, en mai 2021, l'Agence Internationale de l'Energie indiquait que les champs pétroliers et gaziers en cours d'exploitation ainsi que les projets déjà approuvés seraient suffisants pour couvrir la demande mondiale d'ici à 2050<sup>5</sup>. Ainsi, conformément à l'objectif du scénario net-zero emissions de limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici à la fin du siècle, l'Agence faisait savoir qu'il ne serait pas nécessaire d'accroître les capacités de production, et donc que les activités d'exploration devaient cesser<sup>6</sup>.

Il en résulte que les dépenses d'investissement dans l'exploration de nouvelles réserves doivent être stoppées<sup>7</sup> et les capex limités aux champs en cours d'exploitation afin d'aligner les capacités de production et distribution mondiale d'hydrocarbures sur la baisse de la consommation mondiale recommandée par le GIEC dans son scénario P2<sup>8</sup> (i.e. baisse de 4,6% par an de 2020 à 2040).

Nous pensons qu'il est fondamental que les majors pétrolières et gazières intègrent ces données pour faire évoluer leur stratégie de manière à éviter le risque « d'actifs échoués ».

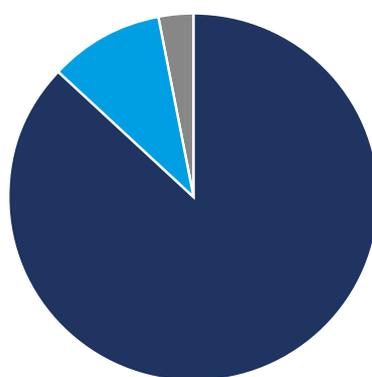
## Mesure de l'empreinte carbone

Au 30 juin 2021, l'empreinte carbone des fonds ouverts de LBP AM est de 831 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investis, pour l'ensemble des scopes 1, 2 et 3.

Pour les scopes 1 et 2, l'empreinte carbone est inférieure à 82 tonnes CO<sub>2</sub> par million euros investis, en diminution de près de 9% par rapport au 31 décembre 2020, où elle atteignait 90 tonnes CO<sub>2</sub> par million d'euros.

Ce calcul est basé sur une information disponible pour 87% couvert dans le périmètre éligible pour le scope 1 et 2 et plus de 70% pour le scope 3.

### Répartition de l'empreinte carbone attribuable à nos investissements



5 - IEA, Net Zero by 2050 – A Roadmap for the Global Energy Sector, 2021, p21

6 - World Energy Outlook 2021 – Analysis - IEA

7 - WWF, Asset Owner Guide to Oil & Gas Producers, 2019, p7

8 - SR15\_SPM\_version\_report\_LR.pdf (ipcc.ch)

Pour déterminer si ce niveau d'empreinte carbone est élevé ou non, LBP AM s'appuie sur la trajectoire de décarbonisation proposée par les indices de référence en matière climatique de la Commission européenne<sup>9</sup>. Selon ces standards, les indices climatiques doivent présenter un écart des émissions de GES (scope 1,2 et 3) significatif par rapport à leur indice de référence, de 30% ou de 50% selon l'indice climatique choisi.

$$1/ \text{ \% de participation au capital} = \frac{\text{Valeur marchande des actions et obligations détenues en portefeuille}}{\text{Valeur d'entreprise}}$$

$$2/ \text{ Coûts Risques / Opportunités} = \frac{\text{\% de participation au capital* risques}}{\text{Coût d'opportunités}}$$

## Évaluation des risques physiques et de transition

Les méthodologies d'évaluation des risques physiques et des risques de transition sont encore récentes. Malgré leurs limites, elles permettent aux investisseurs comme LBP AM, d'appréhender de manière quantifiée les effets du changement climatique sur les portefeuilles.

Pour les deux analyses ci-dessous, nous avons ainsi choisi de recourir au fournisseur Carbon Delta, en raison de la transparence et la granularité de sa méthodologie.

### Risques physiques

#### Méthodologie d'analyse

Pour les risques physiques, Carbon Delta utilise un modèle probabiliste permettant de déterminer la valeur actualisée des coûts supportés par un émetteur en cas de dommages physiques sur ses actifs résultant d'événements météorologiques aigus (cyclones, tsunamis, canicules, etc.) et/ou chroniques (élévation du niveau de la mer, chaleurs et vagues de froid extrêmes, fortes précipitations, chutes de neiges importantes, vents violents, etc.), en faisant l'hypothèse que les aléas climatiques continueront sur la même tendance. Les coûts liés à la baisse des revenus induite par l'interruption de l'activité consécutivement à de tels événements météorologiques sont également pris en compte dans l'évaluation.

<sup>9</sup> - Acte délégué à retrouver sur le site : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12020-Minimum-standards-for-benchmarks-labelled-as-EU-Climate-Transition-and-EU-Paris-aligned-Benchmarks>

Les risques chroniques se manifestent principalement par la réduction de la productivité ou de la disponibilité des employés, ainsi que l'interruption temporaire de la production. Leur présence est continue et leur évolution lente ; ils sont donc modélisés par extrapolation des données historiques.

Les risques aigus sont modélisés en utilisant des modèles climatiques similaires à ceux utilisés par le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Les coûts matériels directs ou indirects sont estimés à partir des coûts recensés pour les catastrophes passées.

### La matérialité estimée des risques physiques est fonction de trois facteurs :

- La vulnérabilité aux aléas climatiques des actifs d'un émetteur donné, qui estime les impacts matériels directs (dommages, destruction) ou indirects (interruption temporaire de la production liée, par exemple, à l'incapacité des salariés à rejoindre le site...);
- L'exposition géographique des activités, des ressources et des salariés rattachés à un émetteur donné ;
- La probabilité d'occurrence de l'évènement climatique.

Afin de rester prudents dans notre appréciation des risques climatiques, nous ne comptabilisons que les coûts liés aux risques physiques sans déduire les éventuels bénéfices qui pourraient résulter des catastrophes naturelles et autres aléas climatiques.

De même, nous avons décidé de baser l'analyse sur le scénario « agressif » de Carbon Delta, qui intègre les situations extrêmes pour le stress test climatique.

Nous calculons ensuite la quote-part des coûts associés aux différentes catégories de risques climatiques, attribuable à nos investissements en évaluant le pourcentage de détention de chaque émetteur au travers de notre participation à son capital (via nos investissements en actions) ou au financement de sa dette (via nos investissements en obligations).

Pour chaque portefeuille, nous additionnons alors les coûts par catégorie de risques pour estimer leur poids par rapport à la valorisation totale du portefeuille. Puis ce ratio est comparé à celui de l'indice de référence composite pour évaluer la maîtrise de nos risques climatiques.

**Enfin, nous agrégeons l'ensemble des coûts de chaque portefeuille (c'est-à-dire l'ensemble des fonds ouverts de LBP AM) pour en déduire une estimation au niveau de la société de gestion, que nous comparons au benchmark représentatif de nos actifs afin de piloter notre gestion des risques climatiques.**

#### Résultats de l'analyse

Selon le modèle de Carbon Delta, les risques physiques « maximum » encourus par LBP AM pour l'ensemble de ses fonds ouverts représentent environ 4,4% des actifs nets sous gestion.

A fin juin 2021, la répartition de nos risques physiques montre une prépondérance des risques chroniques (67% du total de nos risques physiques) par rapport aux risques aigus (33% du total). Cette répartition est en ligne avec celle de l'indice de référence composite (72%).

Cette analyse se base sur une information fournie par Carbon Delta sur plus de 86% couvert dans le périmètre éligible, ce qui nous procure un niveau de confiance satisfaisant dans notre évaluation.

## Risques de transition

### Coût du risque climatique en % des actifs éligibles couverts =

$$\frac{\text{Coût total des risques}}{\text{Actifs éligibles Couverts}}$$

## Méthodologie d'analyse

Les risques de transition sont ceux que pourraient notamment engendrer les différentes politiques mises en place par les États et les organisations internationales, pour obliger les entreprises à converger avec les recommandations de l'Accord de Paris, ainsi que la substitution de technologies carbonées par des technologies décarbonées.

Dans ce cadre, le modèle de Carbon Delta inclut à la fois les risques politiques et technologiques de la transition énergétique.

**Pour évaluer les risques politiques**, Carbon Delta utilise comme point de départ les engagements pris par les États en 2015<sup>10</sup> de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à un horizon 2100 pour estimer la part de réduction des émissions de GES allouée à chaque secteur de chaque pays. En fonction de l'implantation géographique et de la part de marché de chaque entreprise, les émissions et les réductions nécessaires sont ensuite attribuées entreprise par entreprise. La réduction requise de GES par entreprise est multipliée par un prix estimé du CO<sub>2</sub> afin d'obtenir une quantification du risque associé à une tarification du carbone.

**Les risques technologiques** sont évalués en fonction de deux facteurs : d'une part une estimation des revenus potentiels liés aux brevets bas-carbone déposés par une entreprise, et d'autre part les revenus issus de la vente des produits ayant un impact positif sur l'économie bas-carbone. Ces deux éléments permettent d'estimer la capacité d'innovation et, in fine, les revenus potentiels qu'une entreprise pourrait générer dans les quinze prochaines années (à horizon 2033) à partir des technologies bas-carbone et de sa capacité d'innovation. Ces estimations sont d'abord réalisées par secteur et ensuite déclinées pour chaque entreprise en fonction de sa part de marché.

L'hypothèse sous-jacente est que la somme des coûts de transition qui seront générés par les directives publiques sur le secteur privé implique un montant équivalent de revenus potentiels futurs liés aux opportunités technologiques. Les entreprises qui auront su s'adapter à la transition énergétique pourront donc bénéficier de ces opportunités alors que les autres en subiront uniquement les coûts.

Pour obtenir les informations relatives aux brevets, Carbon Delta s'appuie sur des organismes internationaux et européens quiregistrent plus de 400 groupes de technologies considérées comme bas-carbone. Carbon Delta évalue ensuite la pertinence de chaque brevet en analysant les marchés potentiels, le nombre de références (antérieures et postérieures) et le nombre de technologies impactées.

Au final est obtenue une valeur actualisée des coûts nets que devrait supporter un émetteur pour aligner ses activités avec une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C afin de respecter l'Accord de Paris.

## Résultats de l'analyse

Selon le scénario P2 retenu par LBP AM, les risques de transition s'élèvent à un peu moins de 22,5% des encours de l'ensemble de nos fonds ouverts, soit un niveau inférieur aux risques de transition observés sur notre indice de référence composite, qui se situent à 25,1%.

Ces risques sont couverts dans leur totalité par les opportunités vertes (green opportunities) qui vont émerger des investissements réalisés dans les entreprises « apporteuses de solutions » à la transition énergétique, selon la méthodologie de Carbon Delta<sup>13</sup>.

Les green opportunities générées par les investissements de LBP AM sont plus de deux fois supérieures à celles présentes dans l'indice de référence composite (14%).

Ces résultats sont basés sur une information disponible pour plus de 86% des émetteurs en portefeuille et près de 90% de celles de l'indice de référence composite, ce qui nous procure un niveau de confiance satisfaisant dans l'évaluation.

10 - Ces engagements aussi sont aussi connus sous le nom de "Contribution prévue déterminée au niveau national" ou National Determined Contributions (NDCs).

11 - Office européen des brevets, le Centre international pour le commerce et le développement durable et enfin la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (United Nations Framework Convention on Climate Change)

12 - Pour plus de détails sur la méthode d'actualisation voir *Climate Value at Risk methodology* part 2 – Policy Risk

13 - Les *green opportunities* sont définies par Carbon Delta et peuvent être différentes des thématiques durables définies par LBP AM. Nous y faisons référence, dans la mesure où il s'agit d'une méthodologie complémentaire qui aide à évaluer la pertinence de nos choix d'investissement par une source externe. Voir les « limites méthodologiques » présentées à la section suivante.

# Limites méthodologiques à l'analyse du profil climatique

## Le scope 3

Pour la plupart des entreprises, cet indicateur est modélisé par le fournisseur MSCI ESG. Il est calculé à partir des approximations sectorielles, ce qui peut induire des approximations dans le résultat. En moyenne cet indicateur est disponible pour 50% des secteurs. Le détail de la couverture est présenté dans le tableau ci-dessous :

	% du secteur couvert en scope 3
Services financiers diversifiés	16%
Transport	29%
Énergie	31%
Équipements et services de santé	34%
Distribution	35%
Automobiles et composants automobiles	36%
Médias et divertissement	37%
Immobilier	46%
Services aux consommateurs	47%
Matériels	48%
Produits alimentaires, boisson et tabac	49%
Logiciels et services	49%
Banque	54%
Services commerciaux et professionnels	56%
Distribution de produits alimentaires et de première nécessité	56%
Semi-conducteurs et équipements pour leur fabrication	57%
Biens de consommation durables et habillement	57%
Biens d'équipement	60%
Matériel et équipement informatique	61%
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	62%
Télécommunications	67%
Produits domestiques et de soin personnel	70%
Assurance	70%
Services aux collectivités	73%

## Les scénarios climatiques à 1,5°C, proches mais pas identiques

Le scénario climatique de référence de LBP AM est le scénario du GIEC à 1,5°C - P2 alors que le scénario choisi par Carbon Delta pour réaliser ses calculs est le scénario 1,5°C de l'AIM/CGE . Des écarts existent : certains sont mineurs comme la part des renouvelables où le scénario P2 prévoit que 58% de l'électricité produite dans le monde en 2030 sera renouvelable, alors que le scénario 1.5°C de AIM/CGE prévoit 55%. En revanche, des écarts plus significatifs résident dans l'utilisation des technologies du type CCS (capture et séquestration du carbone). Le scénario 1.5°C de AIM/CGE prévoit ainsi en 2100 un cumul total d'environ 1 000 GtCO<sub>2</sub> capturées, alors que le scénario P2 du GIEC anticipe un moindre développement de ces technologies (cumul total de 348 GtCO<sub>2</sub> en 2100).

## La part du chiffre d'affaires relative aux technologies bas-carbone

Deux méthodes coexistent pour calculer la part du chiffre d'affaires d'une entreprise associée à l'économie bas-carbone. D'une part, Carbon Delta s'appuie sur les travaux de MSCI pour déterminer les green opportunities. D'autre part, nos spécialistes ISR ont recours à la définition de « thématiques durables », identifiées à partir de leur propre recherche. Il y a une résonance entre ces deux types de données mais elles sont utilisées de manière différente. Les « thématiques durables » de LBP AM sont principalement usitées pour construire des fonds thématiques. Quant aux données green opportunities de MSCI, elles servent à calculer une part des risques de transition et offrent une information plus complète pour faire l'analyse de nos fonds ouverts.

# Lexique

<b>AFG :</b>	Association Française de la Gestion financière	<b>GES :</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>AFNOR :</b>	Association française de normalisation	<b>GICS :</b>	Global Industry Classification Standard GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>AG :</b>	Assemblée Générale	<b>GREaT :</b>	G-Gouvernance responsable, R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines, E-transition Énergétique et économique, T- développement des Territoires
<b>AIE :</b>	Agence Internationale de l'Énergie	<b>GT :</b>	Gigatonnes
<b>AIM/CGE :</b>	Asia-Pacific Integrated Model/ Computable General Equilibrium	<b>IIGCC :</b>	Institutional Investors Group on Climate Change
<b>BICS :</b>	Bloomberg Industry Classification Systems	<b>ISR :</b>	Investissement socialement responsable
<b>CCS :</b>	Carbon Capture and Storage	<b>ISS :</b>	Institutional Shareholder Services
<b>CDC :</b>	Caisse des Dépôts et Consignations	<b>ITUC :</b>	International Trade Union Confederation
<b>CDP :</b>	Carbon Disclosure Project	<b>LBP AM :</b>	La Banque Postale Asset Management
<b>CIES :</b>	Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale	<b>LTE :</b>	Loi sur la Transition Énergétique
<b>CFE-CGC :</b>	Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres	<b>MSCI :</b>	Morgan Stanley Capital International
<b>CFDT :</b>	Confédération Française Démocratique du Travail	<b>OCDE :</b>	Organisation de Coopération et Développement Economiques
<b>CFTC :</b>	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens	<b>ODD :</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>CGT :</b>	Confédération Générale du Travail	<b>OIT :</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>CISL :</b>	Cambridge Institute for Sustainability Leadership	<b>OPC :</b>	Organismes de Placements Collectifs
<b>COFRAC :</b>	Organisme parapublic qui s'assure de la qualité des labellisateurs	<b>PAI :</b>	Principal Adverse Impacts
<b>DCCI :</b>	Direction de la Conformité et du Contrôle Interne	<b>PRI :</b>	Principles for Responsible Investment
<b>ERI :</b>	European Responsible Investment	<b>RSE :</b>	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
<b>ESG :</b>	Environnement, Social et de Gouvernance	<b>SDP :</b>	The Social Bond Principles
<b>FAIRR :</b>	Farm Animal Investment Risk & Return	<b>SFAF :</b>	Société Française des Analystes Financiers
<b>FFT :</b>	Finance for Tomorrow	<b>SFDR :</b>	Sustainable Financial Disclosure Regulation
<b>GDP :</b>	The Green Bond Principles	<b>TCFD :</b>	Task Force on Climate-related Financial Disclosures
		<b>TEEC :</b>	Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat
		<b>TNP :</b>	Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires
		<b>WWF :</b>	World Wide Fund

# Pour en savoir plus

---

LBP AM rend public l'ensemble de sa démarche d'investissement responsable et d'engagement. L'objectif est, d'une part, d'assurer une transparence vis-à-vis des investisseurs et parties prenantes ; d'autre part, de participer à la transformation de la gestion d'actifs vers une finance durable. Les sociétés de gestion d'actifs ont un rôle à jouer dans le changement des comportements. La pédagogie nous semble un élément clé afin que chacun s'approprie les évolutions positives et les réflexions pour une finance plus responsable.

**Pour communiquer, LBP AM utilise de manière privilégiée son site internet :**

<https://www.labanquepostale-am.fr/>

**Les informations principales sont regroupées dans la rubrique « Investissement durable » : démarche, convictions, documentations réglementaires et autres, accessibles ici :**

<https://www.labanquepostale-am.fr/finance-responsable/notre-engagement/id/1085>

**Nous sommes attentifs à détailler également nos processus de gestion ISR, et comment l'analyse financière et extra-financière est intégrée à la démarche globale des gérants.**

**Ces informations sont accessibles dans la rubrique « Nos expertises » du site internet :**

<https://www.labanquepostale-am.fr/nos-expertises/id/1039>

**La transparence de notre démarche est aussi assurée par la diffusion de communiqués de presse réguliers, de la lettre trimestrielle AGIR et d'articles sur de nombreux sujets ISR publiés sur notre site internet et également sur LinkedIn :**

<https://www.linkedin.com/company/LBP AM/>

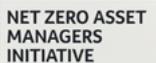
---

**Le tableau ci-dessous regroupe l'essentiel des publications sur la société LBP AM et Tocqueville Finance, les démarches et les fonds ISR.**

Type de document	Source	Fréquence de mise à jour	Confidentialité
Code de transparence	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Code de transparence de Tocqueville ISR Euro MidCap	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Code de transparence de Tocqueville Value Amérique ISR	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Rapport Loi Transition Énergétique	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
Politique de vote	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Site internet Tocqueville Finance, rubrique réglementaire	Annuelle	Public	Public
Rapport de vote	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Site internet Tocqueville Finance, rubrique réglementaire	Annuelle	Public	Public
Politique d'engagement ISR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Rapport d'engagement ISR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique d'exclusion	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique Climat	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique Charbon	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique de gestion des conflits d'intérêts	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Brochure AGIR pour la transition énergétique	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Lettre ISR AGIR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Trimestrielle	Public
Guide des thématiques durables	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Reporting ISR par fonds	Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Mensuelle	Public
Code de transparence par process de gestion/fonds	Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Annuelle	Public
Inventaire ISR par fonds	Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Trimestrielle	Public
Glossaire ISR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public

Engagements	Objectif	Date adhésion LBP AM
 <b>Carbon Disclosure Project CDP</b>	Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement.	2003
 <b>Participation à la création et au financement de la Chaire FDIR</b>	La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM assure la Présidence de la Chaire.	2008
 <b>Principles for Responsible Investment PRI</b>	Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, au sens large.	2009
 <b>Forum de l'investissement responsable FIR</b>	En juin 2019, Luisa Florez (LBP AM) et Nicholas Vantreesse (La Banque Postale) ont été élus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable. Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR et de faire en sorte que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale, de développement durable.	2014 + 2019
 <b>PRI Montréal Carbon Pledge</b>	Les investisseurs et sociétés de gestion, dont LBP AM, s'engagent à mesurer et rendre public chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.	2015
 <b>Institutional Investors Group on Climate Change IIGCC</b>	IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique; le groupe fonctionne avec les entreprises et les décideurs, ainsi que les investisseurs pour aider à mobiliser des capitaux pour la transition vers une économie plus durable.	2015
 <b>CDC biodiversité</b>	CDC Biodiversité finance le projet Nature 2050 pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. Une partie des frais de gestion générés par l'activité Dette Privée de LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature.	2016
 <b>Comité Consultatif Infrastructure des PRI</b>	Participation de René Kassis, dans le cadre de la gestion Dette Privée Infrastructures Créé en 2017, il vise à soutenir et à conseiller les investisseurs en infrastructure dans la mise en oeuvre de stratégies d'investissement responsables rigoureuses.	2017
 <b>University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership CISL</b>	favoriser les investissements qui priorisent la responsabilité économique, sociale et environnementale. Le CISL est un institut influent au niveau mondial qui développe un leadership et des solutions pour une économie durable.	2018
 <b>Tobacco-Free Finance Pledge</b>	Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.	2018
 <b>Investor Statement de la TCFD</b> <b>Taskforce on Climate-related Financial Disclosure</b>	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD d'ici à un horizon 2020.	2018

Engagements	Objectif	Date adhésion LBP AM
 <p><b>Finance for tomorrow FFT</b></p>	<p>Finance for Tomorrow est une initiative pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM a notamment rejoint le Groupe de travail « Risque Climat » afin d'avancer en collaboration avec les acteurs de place LBP AM est membre de la Commission Policy</p>	2018
 <p><b>Farm Animal Investment Risk &amp; Return FAIRR</b></p>	<p>Le réseau international d'investisseurs FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou lutter contre la déforestation provoquée par l'agriculture.</p>	2018
 <p><b>Access to medicine foundation</b></p>	<p>Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access-to-Medicine est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet.</p>	2018
 <p><b>The green bond principles GBP</b></p>	<p>L'objectif du marché des obligations vertes est de renforcer le rôle essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets contribuant au développement durable. En fixant des lignes directrices qui préconisent la transparence, la publication d'information et la reddition de comptes (reporting), les GBP contribuent à l'intégrité du marché des obligations vertes</p>	2019
 <p><b>The social bond principles SBP</b></p>	<p>L'objectif du marché des obligations sociales est de renforcer le rôle essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets répondant à des défis sociaux globaux. Les SBP contribuent à l'intégrité du marché des obligations sociales en présentant des lignes directrices qui préconisent la transparence, la publication d'informations et la reddition de comptes (reporting).</p>	2019
 <p><b>Carbon 4</b></p>	<p>Carbon 4 est le premier cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique. Carbon 4 a lancé en 2018 « 2-infra challenge », une nouvelle méthode de place qui permettra de mesurer l'alignement des infrastructures avec une trajectoire deux degrés et les risques climatiques associés. LBP AM est sponsor de cette réflexion.</p>	2019
 <p><b>Association Française de Gestion AFG</b></p>	<p>LBP AM est membre de la Commission IR et de la Commission Gouvernance. D'autres collaborateurs de LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG. Emmanuelle Mourey est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. C'était Daniel Roy auparavant.</p>	2019
 <p><b>Eco-Label - Label européen</b></p>	<p>LBP AM est membre du groupe des parties prenantes de l'Eco-label. Créé en 1992, l'Ecolabel Européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. En France, le Ministère de l'environnement a confié l'accompagnement de la politique française en matière de déploiement de l'Ecolabel Européen à l'ADEME et sa délivrance à AFNOR Certification.</p>	2019

Engagements	Objectif	Date adhésion LBP AM
 <b>Climate Action 100+</b>	<p>Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit et considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. En signant cette charte, LBP AM s'engage à oeuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.</p>	2020
 <b>Finance for tomorrow FFT</b>	<p>René Kassis est élu pour siéger au nouveau bureau de Finance for Tomorrow pour le mandat 2020-2022.</p>	2020
 <b>AFG</b>	<p>Adrienne Horel-Pages a été nommée à la vice-présidence du comité Investissement Responsable de l'AFG.</p>	2020
 <b>Climate Action 100+</b>	<p>Initiative portant l'engagement de dialoguer avec les grands émetteurs de gaz à effets de serre de l'économie mondiale pour les encourager à aller vers la neutralité carbone. Cela porte essentiellement sur les secteurs miniers, de l'énergie et de la production d'électricité.</p>	2020
 <b>Net Zero Asset Managers Initiative</b>	<p>Initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.</p>	2021

# Notre politique RSE

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), est au cœur de l'identité de LBP AM. Notre appartenance au groupe La Banque Postale fait de nous une entreprise responsable, attentive à une saine gouvernance, soucieuse de nos collaborateurs, impliquée dans nos territoires. Cette appartenance nous engage. Pour LBP AM, la RSE est d'abord une citoyenneté.

Les gestionnaires d'actifs que nous sommes ont une responsabilité sociétale importante. Nos choix d'investissements peuvent influencer positivement le développement des entreprises, les orienter vers l'innovation pour des solutions plus durables. Ainsi, LBP AM se doit d'être exemplaire dans la manière dont elle se comporte en tant qu'entreprise. Nous sommes une entreprise responsable attentive à ses parties prenantes et à ses impacts. La RSE fait partie de notre stratégie tant dans la gestion de notre société que dans l'exercice de notre métier de gérant d'actifs. L'engagement dans notre métier de gestionnaire d'actifs se traduit par la volonté de mettre en résonance la politique d'investissement responsable et la démarche RSE pour faire évoluer nos pratiques sociales, sociétales et environnementales.

## Notre ambition : accompagner la transition vers une finance durable

- Assumer notre rôle de précurseur d'une gestion 100% responsable ;
- Générer de la performance en intégrant les critères financiers et extra-financiers dans toutes les décisions d'investissement ;
- Agir pour la transition énergétique à travers notre stratégie extra-financière unique.

## Notre métier : être un investisseur responsable

- Être pionniers et innovants dans le secteur de la gestion d'actifs ;
- Offrir des placements durables pour l'épargne et la retraite ;
- Proposer des solutions d'investissement de long terme pour les investisseurs institutionnels, les distributeurs, les entreprises et les compagnies d'assurances ;
- Innover via des offres de produits et de services, favorisant notamment la transition énergétique.

## LBP AM : une entreprise citoyenne

- Une gestion attentive des ressources humaines ;
- Une offre de formations pour un haut niveau d'expertise ;
- La participation aux initiatives de place, en France et à l'international, notamment dans les domaines du climat et de l'environnement ;
- Un interlocuteur du gouvernement français et de la Commission européenne pour faire évoluer les cadres réglementaires, favoriser une gestion transparente et une transition juste ;
- De nombreuses initiatives en faveur d'associations pour une société juste et inclusive.

# Labels et récompenses

Label	Description
 <b>ISR public</b>	<p>Lancé en 2016, ce label indique que l'OPC labellisé répond à un cahier des charges précis, intégrant à la gestion financière, des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), exigeant non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demandant aussi aux fonds de publier l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple.</p>
 <b>Greenfin</b>	<p>Juin 2019, création du label Greenfin par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour mobiliser l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il remplace le label TEEC.</p>
 <b>CIES</b>	<p>Délivré par le Comité Intersyndical de l'épargne salariale, créé en 2002 à l'initiative de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT. Il a pour objet d'encourager le développement de l'épargne salariale auprès de toutes les entreprises et l'orientation de leurs placements sur des investissements socialement responsables.</p>
 <b>Finansol</b>	<p>Distingue depuis 1997 les placements d'épargne solidaire. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.</p>
Récompense	Description
 <b>Climetrics</b>	<p>Développé par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ISSEthix Climate Solutions, Climetrics est la première méthode de notation qui fournit une évaluation globale des risques et opportunités liés au climat d'un fonds. Climetrics évalue de manière indépendante et transparente des milliers de fonds gérés activement en Europe.</p>

[www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr)

**Crédits photos :** Julien Millet, Shutterstock, Freepik, Unsplash.

Ce document à caractère promotionnel a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ou une sollicitation, ni une recommandation personnalisée au sens de l'article D321-1 du Code Monétaire et Financier ni une fourniture de recherche, au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF, ni une analyse financière, au sens de l'article 3, 1°, 35) du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), en vue de la souscription des OPC de LBP AM.

Les informations figurant dans ce document sont produites à titre purement indicatif et ne revêtent aucune valeur précontractuelle ou contractuelle. Elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et conformément à la réglementation applicable.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations concernant les OPC de LBP AM figurant dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations figurant dans la documentation légale de des OPC qui vous a été remise et/ou qui est disponible sur simple demande auprès de LBP AM ou sur le site internet. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LBP AM informe également l'investisseur sur le fait qu'elle ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement, prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. En effet, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que tout investissement comporte des inconvénients et des avantages qu'il convient d'apprécier en fonction du profil personnalisé et étudié de chaque investisseur (rendement souhaité, risque pouvant être supporté...), et que, préalablement à tout investissement, et en vue d'éviter un investissement dans un OPC qui ne correspondrait pas à son profil, l'investisseur doit bien prendre connaissance de la documentation légale de l'OPC qui lui est fournie et, s'il estime nécessaire, doit se rapprocher de son conseiller pour obtenir de plus amples informations sur l'investissement projeté par rapport à son profil propre d'investisseur.

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

Il est expressément rappelé que les instruments concernés par le présent document peuvent subir des restrictions de commercialisation à l'égard de personnes morales ou physiques qui relèvent, en raison de leur nationalité, de leur résidence, leur siège social/lieu d'immatriculation ou pour tout autre raison, d'une juridiction étrangère qui interdit ou limite l'offre de certains produits ou services (notamment les instruments financiers).

Certaines parts/actions du fonds peuvent ne pas avoir été enregistrées auprès de la SEC selon les dispositions du US Securities Act of 1933 et ne sont pas disponibles, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans les territoires, comtés et les possessions), aux US persons telles que définies dans la Regulation S. Par conséquent, les parts/actions du fonds ne pourront pas être vendues, livrées ou distribuées, directement ou indirectement, aux USA ou à destination des USA.

La Banque Postale Asset Management

34 rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15 Tél. : 01 57 24 21 00 – Fax : 01 57 24 22 84

SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5.368.107,80 euros

344 812 615 RCS Paris – Code APE 6630Z

N°TVA Intracommunautaire : FR 78 344 8112 615